

ANNEXE A1

Adresse : 235 2^e rang, St-Ferdinand (QC) G0N 1N0

No de lots :
6 234 370
6 234 991
6 234 409

INCLUSIONS

-Armoire noire du salon

Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur

EXCLUSIONS

-Les vitraux (tous)
-Luminaire de la salle à manger
-Table de la mezzanine

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **GARANTIE LÉGALE** : La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **INCLUSIONS** : Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
3. **MONTANT DE VENTE PLUS TAXES** : Le montant de vente est plus les taxes applicables. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable).
4. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le poêle à bois et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
5. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
6. **SUPERFICIE** : Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. L'acheteur s'en déclare satisfait.
7. **ZONAGE AGRICOLE** : L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
8. **DÉNOMBREMENT** : Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles.

Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.

9. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ** : L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés*. L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits.
10. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE** : La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
11. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
12. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble fait l'objet de servitudes. Il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution. La propriété est aussi sujet à une servitude de *Prise d'eau* # 109717.
13. **FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 4 chambres ou pour une capacité de 850 gallons. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
14. **SUGGESTION : ASSURANCES AGRICOLES** : Petit rappel : Avoir une assurance agricole demande plus de temps qu'une assurance résidentielle. De ce fait, vous devrez rapidement contacter vos assurances agricoles et ne surtout pas attendre à quelques jours avant la signature chez le notaire car vous pourriez ne pas respecter vos délais. N'oubliez pas qu'afin d'avoir le déboursé pour votre prêt, l'institution financière exigera une preuve écrite d'assurance agricole. Si vous n'avez pas la preuve d'assurance, l'institution financière ne voudra pas vous prêter et la signature pourrait être compromise. Il est donc de la responsabilité de l'acheteur de se prévaloir d'une assurance agricole dans les délais. Appelez votre courtier d'assurance rapidement.

Date : 19-09-2025

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA_____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

Date

Vendeur 2

Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

IDENTIFICATION DES PARTIES

SECTION 1 LE VENDEUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé le « vendeur »

SECTION 2 L'ACQUÉREUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé l'« acquéreur »

Ci-après collectivement nommées les « parties »

SECTION 3. OBJET DU CONTRAT

Considérant que l'acquéreur achète du vendeur le(s) lot(s) numéro(s) _____
du cadastre _____
et que la transaction a eu lieu devant le notaire (nom) _____
en date du _____.

Considérant que le vendeur (ou les propriétaires précédents le cas échéant) s'est engagé envers _____ (l'« Agence ») à ne pas détruire les investissements sylvicoles décrits au tableau 1 pour les durées déterminées ou, à défaut, à rembourser en tout ou en partie le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a été respecté.

En conséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'acquéreur, lequel en a pris connaissance aux fins du présent contrat.

SECTION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR

L'acquéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence, soit de :

- veiller à la protection des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 jusqu'aux dates d'échéance des engagements;
- rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite au tableau 1.

L'acquéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée par l'Agence.

Dans le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 avant la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à informer le futur acheteur des obligations de ce contrat, et à obtenir son engagement à les respecter.

Dans le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, de toute somme qui pourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de même que de toute dépense ou frais corrélatifs occasionnés au vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, des suites de cette destruction.

Tableau 1 : Description des investissements sylvicoles

Numéro de prescription sylvicole (et rapport d'exécution)	Code de travaux (description, à titre indicatif)	Aide financière versée (\$)	Date d'octroi	Échéance des engagements

Note pour annexer des informations supplémentaires au tableau 1 ou le remplacer : _____

SECTION 5. TRANSMISSION DES DOCUMENTS

L'acquéreur consent à ce que le vendeur fasse parvenir une copie du présent contrat signé par les parties à l'Agence lorsque la transaction sera officialisée afin que le vendeur obtienne une libération des engagements.

Lorsque les parties sont des compagnies ou des propriétés collectives, elles consentent à ce que les résolutions désignant le représentant autorisé à signer les documents soient également transmises à l'Agence.

Les parties et l'Agence consentent à ce que le présent contrat puisse être signé sur des exemplaires séparés, incluant en version numérisée. Les signatures par envoi de copie numérisée ou PDF sont donc acceptées. Chacun de ces exemplaires sera réputé être un original et tous ces exemplaires constitueront ensemble un seul et même contrat.

SECTION 6. SIGNATURES

À (lieu) _____

À (lieu) _____

le (date) _____

le (date) _____

Le vendeur

L'acquéreur

SECTION 7. APPROBATION DE L'AGENCE

L'approbation de l'Agence pour le transfert de responsabilités peut être transmise dans un autre document directement à un notaire faisant les démarches au nom des parties. Dans ce cas, les parties n'ont pas à contacter l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence le contrat signé par les parties.

Considérant que l'acquéreur n'a pas été reconnu en défaut dans la destruction d'investissements sylvicoles sur un autre lot boisé ou de ne pas avoir respecté les conditions d'attribution d'une aide financière de l'Agence.

Considérant que l'acquéreur accepte d'assumer les responsabilités du vendeur et des propriétaires précédents le cas échéant concernant la protection des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1.

En conséquence, l'Agence libère le vendeur, et les propriétaires précédents le cas échéant, de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles inscrits au tableau 1 et reconnaît maintenant l'acquéreur responsable de celles-ci à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété.

À (lieu) _____

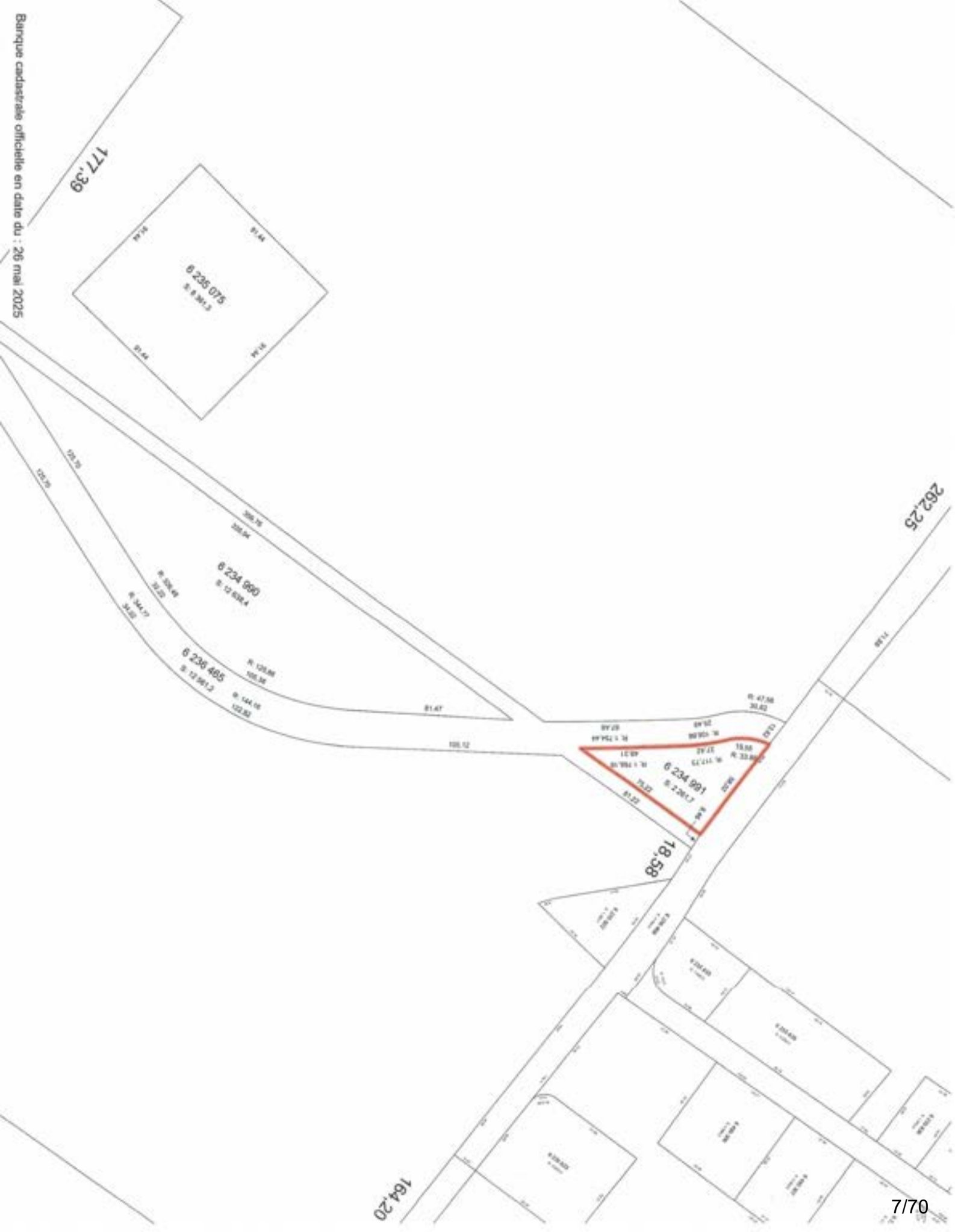
le (date) _____

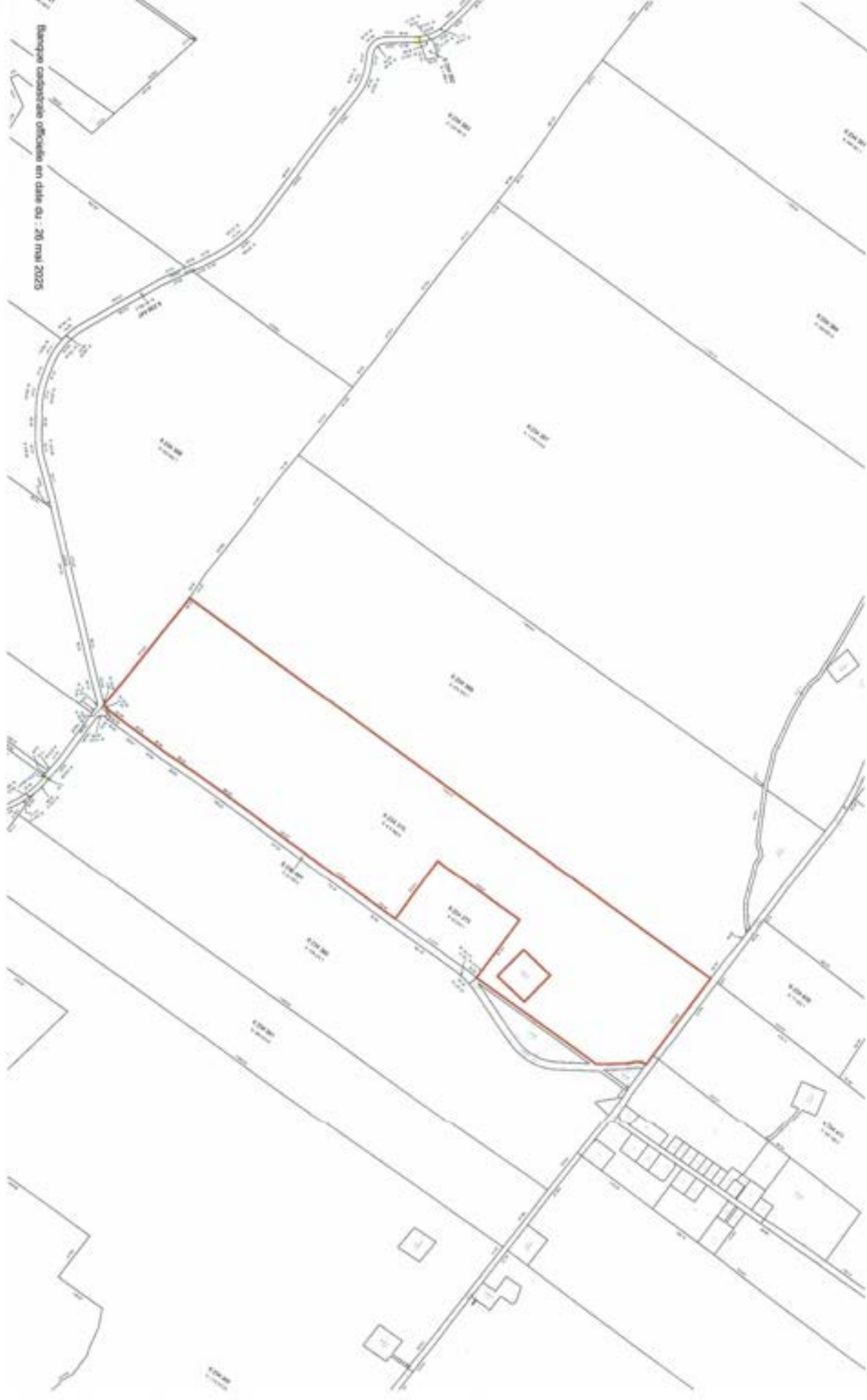
L'Agence



(Responsabilité du vendeur de l'acheminement au groupement forestier)



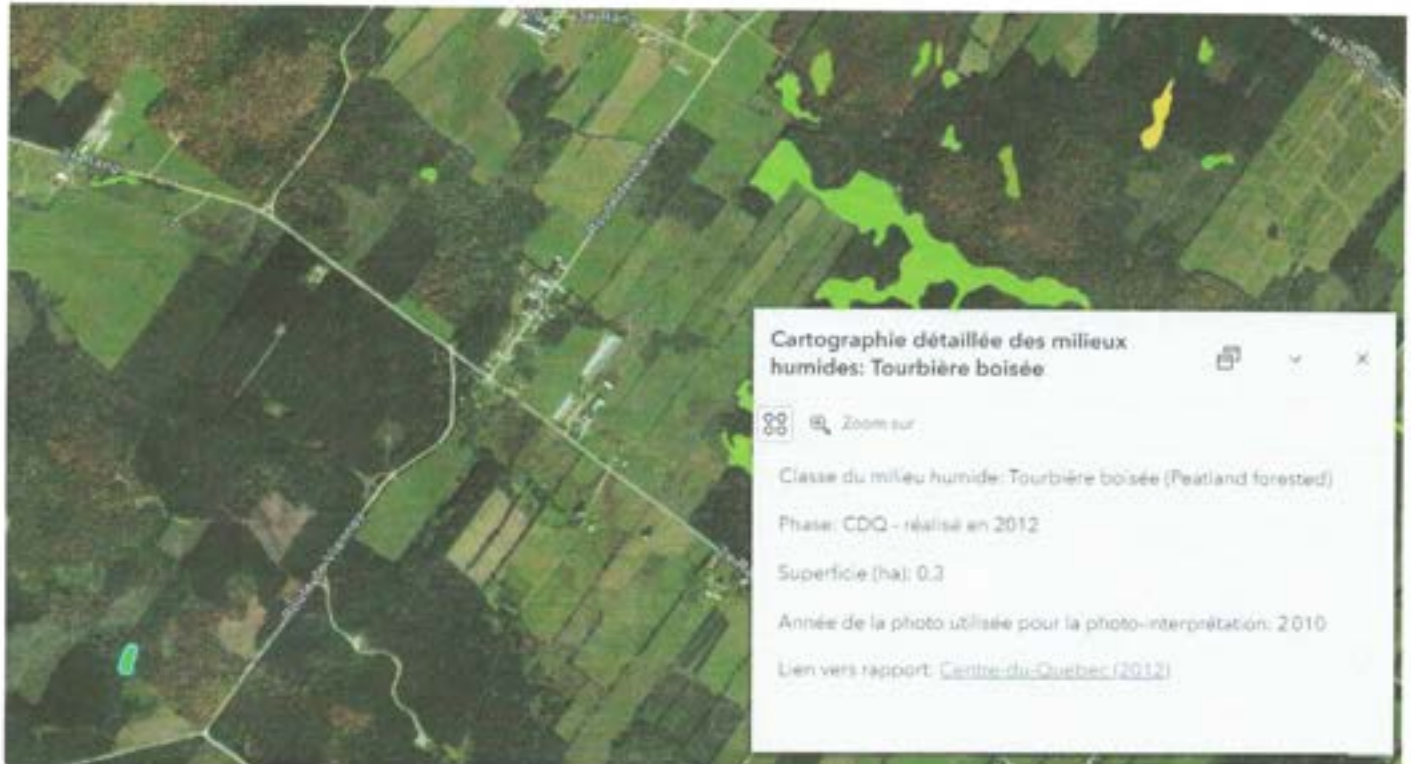




Milieu Humide

Adresse :
238 2^e rang,
St-Ferdinand (QC) G0N 1N0

Lot(s) :
6234370, 6234991, 6234409



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>

SUJET lesdits lots numéros (69 et 70) dudit cadastre à une servitude en faveur d'Hydro Québec, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 10 juin 1988, sous le numéro (278942).

SUJET ledit lot numéro (70) dudit cadastre, à une servitude en faveur de Bell Canada, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 18 juin 1971, sous le numéro (119903).

AVEC et bénéficiant, ledit lot numéro (70) dudit cadastre, d'une servitude de prise d'eau telle que relatée en l'acte de vente par Albert Lemieux, à Maurice Goulet, reçu devant Me Gaétan Trottier, notaire, le 28 mai 1965 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 2 juin 1965, sous le numéro (109717).

Sont inclus dans la présente vente tous les luminaires.

La présente vente comprend également les installations permanentes de chauffage, d'électricité et d'éclairage.

SERVITUDE

Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de celles ci-dessus mentionnées.

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis: 2014-0159
Date de réception: 2014-09-18
Type de bâtiment: Non disponible
Date d'approbation: 2014-09-18
Date fin travaux: 00-00-00

Type d'intervention: Installation septique
Matricule: 1602-73-4010
Coût (\$): 15.00 \$

RE
27 SEP. 2014
Rég. M. J. S.

Informations sur le(s) propriétaire(s)

[REDACTED]

Localisation des travaux

Adr: 238 RANG 2

Informations sur le requérant

Nom: [REDACTED]
Adr: 238 RANG 2
Mun: SAINT-FERDINAND
CP: G0N 1N0 Prov: QC Pays: CANADA
Tel: Fax:
Cell:
Courriel:

Mun: SAINT-FERDINAND
CP: G0N 1N0 Prov: Pays:
Lot: 69, P70
Zonage municipal:
☐ Périmètre d'urbanisation

Informations sur le procureur fondé

Nom: Prenom: Tel:

Informations sur l'entrepreneur

☐ Propriétaire ☒ Entrepreneur ☐ Gestionnaire de projet

Binette Pascal

Entreprise: 9181-9243 QUÉBEC INC
No de licence: 5632-0773-01
No de téléphone: 418-428-3515

Étude de caractérisation du site :
Dany Rousseau

No de téléphone: 418-423-2702
No de fax:

Nature de la demande

Type d'intervention: Installation septique

Type de bâtiment:

Détail du permis: Installation septique.

Date de début des travaux: 2014-09-01

Date estimée de la fin des travaux: 2014-12-01

Valeur estimée des travaux (\$):

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

Installation septique - Terrain récepteur

- ☐ Nouveau bâtiment ☒ Bâtiment existant
- ☐ Résidence isolée avec alimentation en eau (tuyauterie sous pression)
- ☒ Résidence isolée sans alimentation en eau

Usage résidentiel :

Nombre de chambres : 4

Usage non-résidentiel :

☒ Débit journalier inférieur à 3240 litres : 2 160 litres

Niveau de perméabilité du sol : perméable

Distance avant toute :

Couche de roc :	>	0.78 (m)
Eau souterraine :		
Couche imperméable :		
Couche peu perméable :		
Couche perméable :	<	0.78 (m)
Couche très perméable :		

Pente du terrain récepteur : = 8.6 %

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

Installation septique - Traitement primaire

Type : Préfabriquée NQ 3680-905

Capacité (nombre de litres (gallons)) : 3.9 m3 850 gal (4 ch) (1621-2160 litres)

Matériaux : Béton armé

Autres :

☐ Poste de pompage

☐ Alarme

Remarques :

Conduit de refoulement : ☒ Conduite d'amenée NQ 3264-130
☒ Pente d'alimentation comprise entre 1 - 2 %
Angle de dénivellation maximale : 22.58

			SELON RÈGLEMENT
<u>Distance de :</u>	Puits ou source d'alimentation :	> 15 (m)	15m
	Lac ou cours d'eau :		Bande riveraine
	Marais ou étang :		10m
	Conduite d'eau de consommation :	> 1.5 (m)	1.5m
	Limite de propriété :	= 31.4 (m)	1.5m
	Résidence :	= 7 (m)	1.5m

Installation septique - Traitement secondaire

Type de système de traitement secondaire et avancé : Filtre à sable hors-sol

Champ d'évacuation : ☐ Gravitaire ☒ Faible pression

Provenance de l'effluent : Système primaire

Autres :

	Ch	Débit	Primaire
Superficie minimale du lit de sable :	4	1621 - 2160	52 m2

Section : ☐ Une section ☒ Plusieurs sections d'égale superficie

Distance minimale entre les sections :

			SELON RÈGLEMENT
Distance de :	Puits ou source d'alimentation :	> 30 (m)	30m
	Puits tubulaire conforme :		15m
	Lac ou cours d'eau :		15m
	Marais ou étang :		15m
	Résidence :	11.8 (m)	5m
	Conduite souterraine de drainage :	11.8 (m)	5m
	Limite de propriété :	19.5 (m)	2m
	Conduite d'eau de consommation :	2 (m)	2m

SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

Déclaration du requérant

Je, PASCAL NADON soussigné, déclare que les renseignements donnés sont complets et exacts et que si le permis ou le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Commentaires :

- ☒ Propriétaire ☐ Procureur fondé
☐ Le respect des règlements des services publics est également obligatoire

Signature du requérant :

Date :

ANNÉE	MOIS	JOUR
2014	09	22

Approbation

Demande de permis / certificat : ☒ APPROUVÉE ☐ REFUSÉE
☐ SUSPENDUE ☐ ÉCHUE / TRAVAUX NON RÉALISÉS

☐ Dérogation mineure

Résolution :

☐ PIIA

Résolution :

Date d'approbation : 2014-09-18

Date de suspension :

Approuvé / refusé par : Vicky Labranche, Inspectrice en bâtiment et environnement

Raison du refus :

Remarques : Détails en annexe

Signature fonctionnaire autorisée: Vicky Labranche

Signature :



SAINT-FERDINAND

Permis # 2014-0159

Numéro de permis:	2014-0159	Type d'intervention:	Installation septique
Date de réception:	2014-09-18	Matricule:	1602-73-4010
Type de bâtiment:	Non disponible		
Date d'approbation:	2014-09-18		
Date fin travaux:	00-00-00	Coût (\$):	25.00 \$

—ANNEXE - Remarques

*** DOCUMENT(S) ***

Voir les documents annexés au dossier de la demande de permis.

*** FIN DES TRAVAUX ***

S.V.P. Aviser la municipalité lorsque les travaux seront complétés. Si les travaux prévus ne sont pas terminés dans les délais prescrits, vous devez aviser la municipalité également afin de toujours avoir un permis valide.



Étude de capacité de charge hydraulique du sol
Installation septique

Rapport présenté à :

[REDACTED]
238, 2e rang
St-Ferdinand
G0N 1N0

ENV14 - 347

Par

Percotec Inc.
6, chemin Vimy
Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec)
G0N 1B0
418 423-2702
info@percotec.ca



Saint-Joseph-de-Coleraine, le 20 août 2014

1. DESCRIPTION

Le filtre à sable hors sol a été conçu pour épurer les eaux usées lorsque la nature du sol ne permet pas la construction d'un élément épurateur classique ou d'un élément épurateur modifié parce que l'épaisseur de la couche de sol ou le niveau de perméabilité ne respecte pas les normes relatives au terrain récepteur d'un élément épurateur classique ou d'un élément d'épurateur modifié

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1 Domicile

[REDACTED]
238, 2e rang
St-Ferdinand (QC) G0N 1N0

Téléphone : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

2.2 Lieu de l'essai

Lot : 70 Ptie
IDEM
(QC)

2.3 Type de construction

Résidence existante
Débit journalier estimé : 2160 litres (4 chambres à coucher)
Température lors de l'essai : $\pm 18^{\circ}\text{C}$, pluie .

Date de réalisation de l'essai : 13 août 2014

2.4 Topographie du terrain

Pente de terrain existant : 8.6 %

Type de terrain : boisé

Direction du drainage de surface : vers le nord-est

Cours d'eau à proximité : Non

2.5 Cours d'eau

Nom du cours d'eau : N/A

Nom du cours d'eau : N/A

3. ANALYSE DU SOL

3.1 Stratigraphie

des sondages effectués à l'aide d'une tarière à essence et une tranchée à l'aide d'une pelle ont été fait. Ils ont servies à identifier de façon visuelle le type de sol et la profondeur de l'horizon imperméable. Pour confirmer nos estimations visuelles nous avons déterminé le coefficient de perméabilité à l'aide d'un perméamètre de Guelph.

Profondeurs				Stratigraphie	Perméabilité
sondage 1					
De	0	mm	À 35 mm	Terre végétale	Perméable
De	35	mm	À 825 mm	Sable	Perméable
De	825	mm	À mm	Roc	Imperméable
De		mm	À mm		
Sondage 2					
De	0	mm	À 50 mm	Terre végétale	Perméable
De	50	mm	À 785 mm	Sable	Perméable
De	785	mm	À mm	Roc	Imperméable
De		mm	À mm		
Sondage 3					
De	0	mm	À 40 mm	Terre végétale	Perméable
De	40	mm	À 805 mm	Sable	Perméable
De	805	mm	À mm	Roc	Imperméable
De		mm	À mm		

Le sol en place est perméable : un sol dont le coefficient de perméabilité est supérieur à 2×10^{-4} cm/s et égal ou inférieur à 4×10^{-3} cm/s. (calculs et résultat en Annexe)

3.2 Profondeur (Nappe d'eau, roc, sol imperméable)

La nappe d'eau souterraine a été rencontrée dans les puits d'essai : Non

Le socle rocheux a été rencontré dans les puits d'essai : Oui

La couche de sol imperméable est estimée à une profondeur supérieure à 785 mm.

Note : Lors des travaux d'excavation, si l'entrepreneur s'aperçoit qu'il ne peut respecter les plans et devis et/ou l'épaisseur de sol perméable minimum requis, il doit immédiatement aviser le responsable de ce rapport.

4. RECOMMANDATIONS

En vertu du Q-2, r.22 et en fonction de la nature du sol en place le système de traitement des eaux usées que le propriétaire peut et souhaite installer est le suivant :

Traitement primaire (fosse septique) d'une capacité minimale de 3.9 m³ suivi d'un filtre à sable hors-sol d'une superficie minimale de 52 m². Le sable filtrant doit respecter les caractéristiques suivantes : le diamètre effectif est compris entre 0.25 et 1mm, le coefficient d'uniformité est inférieur ou égal à 4.5, moins de 3% des particules ont un diamètre inférieur à 80 µm et moins de 20% des particules ont un diamètre supérieur à 2.5 mm.

Note : S'il y a modification par rapport aux plans et devis fournis en annexe, ceci fera l'objet d'un addenda

Tout système de traitement, puisard ou réceptacle qui est désaffecté doit être vidangé et enlevé ou rempli de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte.

Le pré-filtre situé dans la fosse septique, nous vous recommandons de le nettoyé deux fois par année. (Voir avec le fournisseur d'équipements pour l'entretien du pré-filtre.) Nous suggérons à nos clients de suivre l'heure normale ou l'heure avancée pour ce nettoyage à titre de référence

5. LIMITATION DE LA PORTÉE DE L'ÉTUDE DE CAPACITÉ DE CHARGE HYDRAULIQUE DU SOL.

Les conclusions et les recommandations contenues dans le présent rapport sont basées sur l'ensemble du site à l'étude, des résultats obtenus lors des essais de perméabilité et de la stratigraphie observée. La stratigraphie, la description des sols et le niveau de perméabilité du sol en place, ne sont valables qu'à l'emplacement des essais. L'entrepreneur ou la municipalité doit nous informer de toute omission, ambiguïté ou divergence dans l'interprétation des plans, afin que des correctifs puissent être apportés, si nécessaire. Le présent rapport n'est valide que pour le site à l'étude dans sa vocation actuelle.

6. NORMES D'INSTALLATION

Traitement primaire

Le système de traitement primaire est la première étape du traitement des eaux usées et sert à clarifier les eaux usées en vue de leur traitement dans le second système de traitement. On se sert habituellement d'une fosse septique comme système de traitement primaire. **La fosse septique certifiée selon la norme NQ 3680-905 doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 centimètres de diamètres ou être raccordée à la ventilation de la résidence.**

Important : il est obligatoire d'installer un pré filtre à la sortie de la fosse septique.

Le système de traitement primaire doit être étanche, sauf aux orifices prévus à cet effet.

La hauteur du remblai au-dessus de la fosse septique ne doit pas excéder 900mm (36").

Les deux ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface de sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel, munies d'un couvercle étanche.

7. LOCALISATION

Les systèmes de traitement d'eaux usées doivent être installés dans un endroit qui est exempt de circulation motorisée, où ils ne peuvent être submergés et qui est accessible pour faire la vidange et l'entretien. Le système de traitement étanche (fosse) et le système de traitement non étanche (champ) doivent respecter les distances minimales de localisation suivantes :

Point de référence	Système étanche		Système non étanche	
	Distance minimale	Distance réel	Distance minimale	Distance réel
Puits servant à l'alimentation en eau	15,0 m	+ de 15,0 m	30,0 m	+ de 30,0 m
Conduite d'eau servant à l'alimentation	1,5 m	+ de 1,5 m	2,0 m	+ de 2 m
Résidence	1,5 m	7,0 m	5,0 m	11,8 m
Limite de propriété	1,5 m	31,4 m	2,0 m	19,5 m
Marais, étang	10,0 m	N/A	15,0 m	N/A
Lac, cours d'eau	10,0 m	N/A	15,0 m	N/A
Haut de talus	--	--	3,0 m	19,5 m
conduite souterraine de drainage de sol	--	--	5,0 m	11,8 m
Arbres	--	--	2,0 m	plus de 2 m

*Si le puits est scellé conformément aux prescriptions des paragraphes 1° à 3° du deuxième alinéa de l'article 10 Règlement sur le captage des eaux souterraines, décret 696-2002 du 12 juin 2002. La distance minimale à respecter pour le système non étanche est de 15 m

**Dans certaines régions, la bande riveraine pour les constructions et les installations septiques étanches est aussi de 15m au lieu de 10m.

PERCOTEC INC.

Étude de capacité de charge hydraulique du sol pour une installation septique

8. LA CONDUITE D'AMENÉE

Dans le cas où les eaux usées sont acheminées par gravité, la pente de la conduite d'amenée doit être comprise entre 1 et 2 cm par mètre et avoir un diamètre d'au moins 10 cm. Une conduite d'amenée ne peut être installée que si elle est conforme à la norme NQ 3624-130. Selon les règles de l'art, les changements de direction dans une conduite d'amenée doivent être évités. Toutefois, lorsqu'un changement de direction est requis, il doit être réalisé à l'aide de coudes dont l'angle de dérivation maximal est de 22,5°. Dans le cas où une conduite d'amenée est susceptible d'être affectée par le gel, elle doit être protégée contre le gel par des matériaux isolants reconnus et installés selon les recommandations des fabricants. Il en est ainsi de la protection contre l'écrasement, en particulier lorsqu'une conduite d'amenée traverse une voie de circulation privée.

9. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'installation des systèmes de traitement des eaux usées pour résidence isolée doit être réalisé en conformité avec le Q-2, r.22 : « Règlements sur l'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées », les normes NQ qui s'y rattachent et doit respecter les recommandations de manufacturier.

La mise en service est sous la responsabilité de l'entrepreneur. Vérifier avec votre bureau municipal afin de connaître les règlements et permis de mise en service.

De plus, en collaboration avec Percotec Inc, vérifier avec vos voisins la position de leurs puits afin que les mesures respecte le règlement du Q-2, r.22. Les mesures à respecter sont de 15 mètres ou 49,21 pieds entre les puits et la fosse septique et de 30 mètres ou 98,43 pieds entre les puits et le champ d'épuration. S'il y a un puits scellé, la distance entre le champ et les puits à respecter sera de 15 mètres ou 49,21 pieds.

Note : les plans sont à titre indicatifs, les limites de terrains et les dimensions sont établies de façon approximative.

La compagnie Percotec inc. se réserve le droit d'exiger en tout temps l'élaboration des nouveaux fossés de drainage à au moins 5 mètres du système, afin de s'assurer que la nappe d'eau souterraine soit en dessous du lit de sable filtrant pour le bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées (étanche et non étanche).

L'entrepreneur ou la Municipalité doit nous informer de toute omission, ambiguïté ou divergence dans l'interprétation des plans, afin que des correctifs puissent être apportés. Si nécessaire.

La compagnie Percotec inc. doit obligatoirement superviser les travaux pour émettre un certificat de conformité.



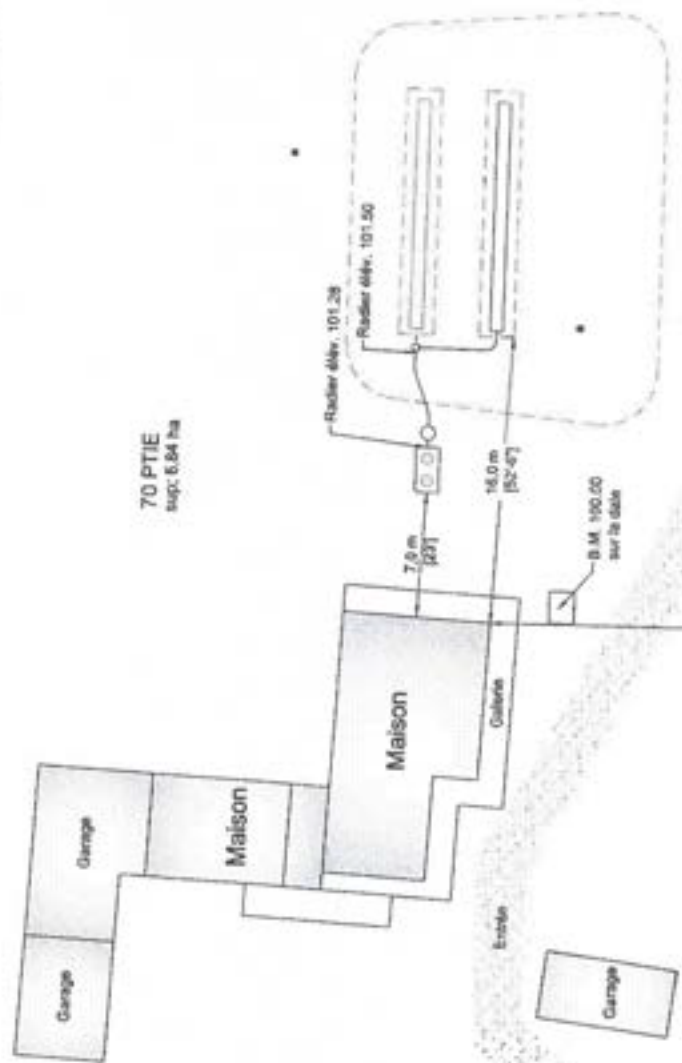
Approuvé par : Dany Rousseau, technologue professionnel





Pente $\pm 8.6\%$

70 PTIE
sup: 6.84 ha



2e rang

PLAN DE LOCALISATION

238, 2e rang
St-Ferdinand

Note: il n'y a pas de puits d'eau dans un rayon de 30,0 m du système non étanche et 15, m du système étanche.

Légende

- Puits =
- Autre =
- Ligne de lot =
- Potiveau électrique =
- Clôture =
- Rayon 15 m =
- Rayon 30 m =
- Haie =

Scieu

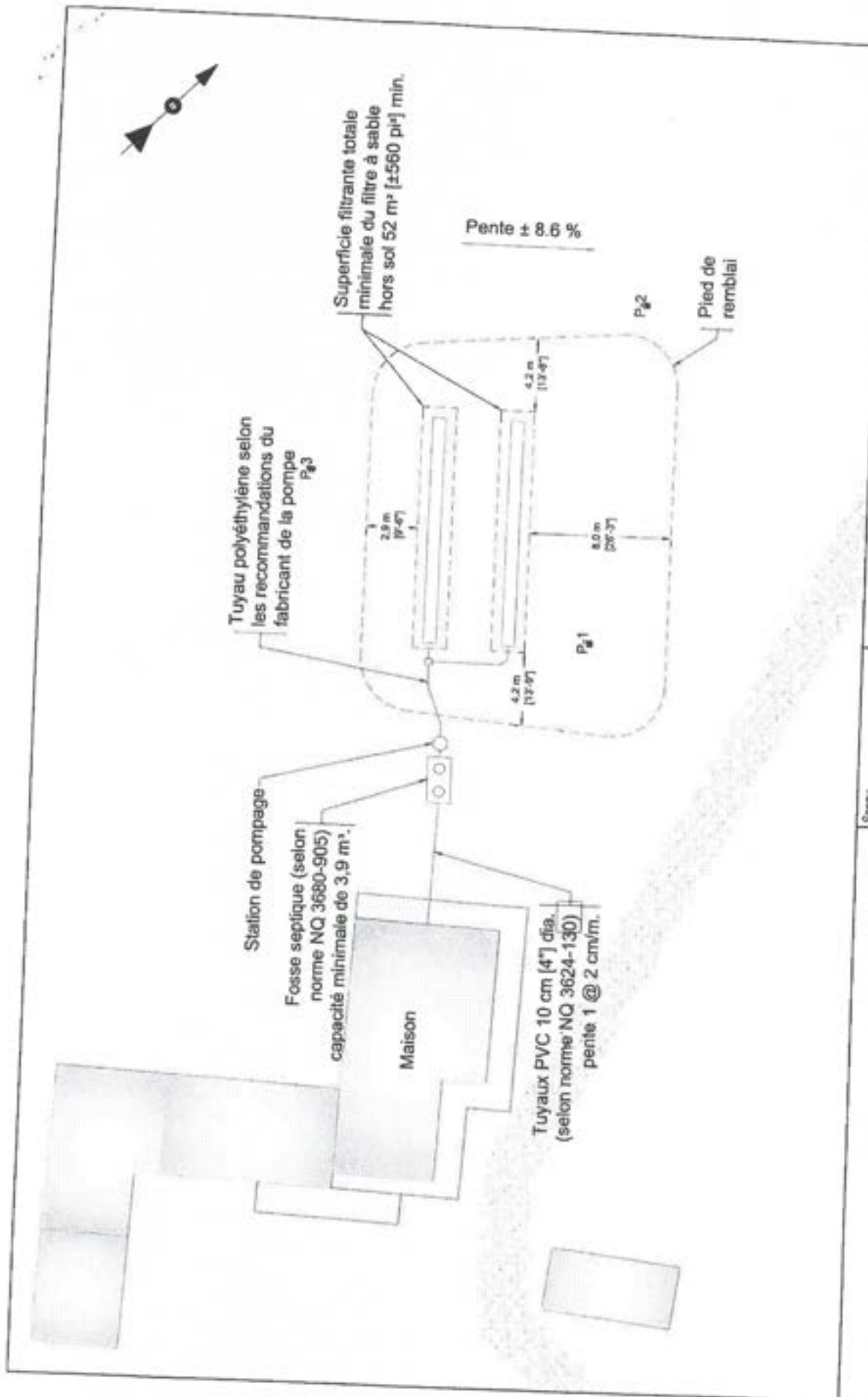


Client:

Dessiné par:	Mario Houde
Revisé par:	Dany Rousseau
Projet:	ENV14-347
Date:	18 août 2014
Echelle:	1:400



8, ch. Wray, local 100, St-Joseph-de-Colborne G5N 1B0
Tel. 418-423-2702



PLAN DU SYSTÈME D'ÉPURATION Filtre à sable hors sol

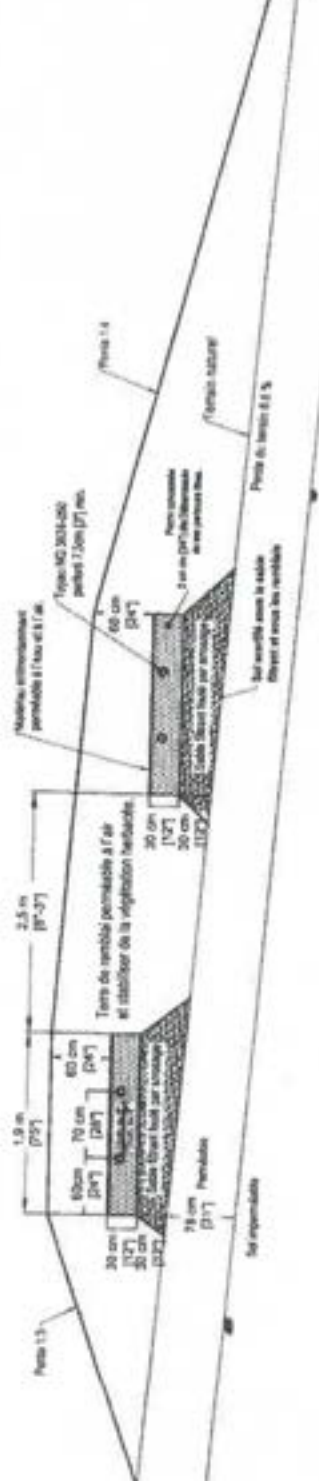
☑ : Puits d'essai et d'échantillonnage du terrain récepteur.



Client:	
Designé par:	Mario Houde
Révisé par:	Dany Rousseau
Projet:	ENV14-347
Date:	18 août 2014
Echelle:	1:300
	2

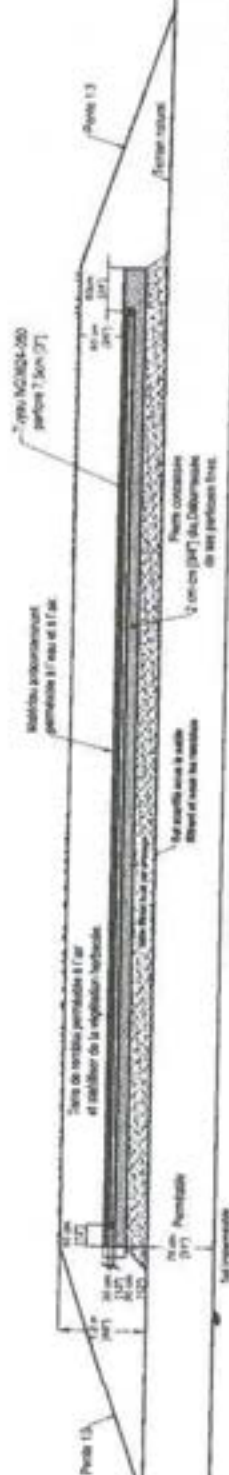


6, ch. Vimy, local 100, St-Joseph-de-Colborne CAN 1B0
Tel. 418-425-2702



Coupe transversale

Echelle: 1:75



Coupe longitudinale

Echelle: 1:100

DÉTAIL TYPES DU FILTRE À SABLE HORS SOL

Scalau



Client:

Mario Houde

Dessiné par:

Dany Rousseau

Revisé par:

ENV14-347

Projet:

18 août 2014

Date:

4



6, ch. Verre, local 100, St-Joseph-de-Comeraine QON 1B0
Tel. 418-423-2702

GP FIELD DATA SHEET

Date 13 Aug 14 Investigator Dmy

Reservoir Constants: (See label on Permeameter)

Combined Reservoirs $\times 35.22 \text{ cm}^2$
Inner Reservoir $\times \text{Y}$ cm^2

SECTION 2: STANDARDIZED PROCEDURE FOR PERMEAMETER READINGS AND CALCULATIONS

Depth of Well Hole 7.00 m

Note: In standardized procedure the radius of the well hole is always 3.0 cm

1st Set of Readings with height of water in well (H_1) set at 5 cm

READING NUMBER	TIME	TIME INTERVAL (MIN)	WATER LEVEL IN RESERVOIR, (CM)	WATER LEVEL CHANGE, (CM)	RATE OF WATER LEVEL CHANGE, R_1 , (CM/MIN)
	0:00		0.0		
	1:00		2.6	2.6	
	2:00		5.0	2.4	
	3:00		7.1	2.1	
	4:00		8.9	1.8	
	5:00		10.7	1.8	
	6:00		12.6	1.9	
	7:00		14.4	1.8	
	8:00		16.2	1.8	
	9:00		18.0	1.8	1.8
	10:00		19.8		
	11:00		21.9		
	12:00				
	13:00				
	14:00				

2nd Set of Readings with height of water in well (H_2) set at 10 cm

READING NUMBER	TIME	TIME INTERVAL (MIN)	WATER LEVEL IN RESERVOIR, (CM)	WATER LEVEL CHANGE, (CM)	RATE OF WATER LEVEL CHANGE, R_2 , (CM/MIN)
	0:00		22.0		
	1:00		26.0	4.0	
	2:00		29.8	3.8	
	3:00		33.6	3.8	
	4:00		37.4	3.8	
	5:00		41.2	3.8	3.8
	6:00		45.0		
	7:00		48.7		
	8:00				
	9:00				
	10:00				
	11:00				
	12:00				
	13:00				
	14:00				

CALCULATIONS

R_1 , the steady state rate of flow, is achieved when R_1 is the same in three consecutive time intervals.

For the 1st Set of Readings $R_1 = (1.8) / 60 = 0.030 \text{ cm/sec}$

For the 2nd Set of Readings $R_2 = (3.8) / 60 = 0.063 \text{ cm/sec}$

$$K_{fs} = [(0.0041) \left(\frac{35.22}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) (0.063) \left(\frac{R_2 \text{ - STEADY STATE RATE OF FLOW}}{R_2} \right)] - [(0.0034) \left(\frac{35.22}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) (0.03) \left(\frac{R_1 \text{ - STEADY STATE RATE OF FLOW}}{R_1} \right)] = 3.7 \times 10^{-3} \text{ cm/sec}$$

$$\phi_{fs} = [(0.0572) \left(\frac{\text{RESERVOIR CONSTANT}}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) \left(\frac{R_2 \text{ - STEADY STATE RATE OF FLOW}}{R_2} \right)] - [(0.0237) \left(\frac{\text{RESERVOIR CONSTANT}}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) \left(\frac{R_1 \text{ - STEADY STATE RATE OF FLOW}}{R_1} \right)] = \text{cm}^2/\text{sec}$$

$$\alpha = \left(\frac{\text{RESERVOIR CONSTANT}}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) / \left(\frac{R_2 \text{ - STEADY STATE RATE OF FLOW}}{R_2} \right) = \text{cm}^{-1}$$

$$\Delta \theta = \left(\frac{\text{RESERVOIR CONSTANT}}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) - \left(\frac{\text{RESERVOIR CONSTANT}}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) = \text{cm}^2/\text{cm}^2$$

$$S = \sqrt{2} \left(\frac{\text{RESERVOIR CONSTANT}}{\text{RESERVOIR CONSTANT}} \right) \left(\frac{R_2 \text{ - STEADY STATE RATE OF FLOW}}{R_2} \right) = \text{cm sec}^{-1/2}$$

ESTIMATED
MEASURED

CHECK ONE



Groupement forestier de
Lotbinière Mégantic inc.

Plan d'aménagement forestier

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

NOM:	[REDACTED]
ADRESSE:	238,2 IEME RG
VILLE:	ST-FERDINAND (QUE)
	GEN-1N0
REPRÉSENTANT AUTORISÉ:	
TÉL:	(514)216-9423
NO PRODUCTEUR:	000000025814

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc. 2522 rue St-Pierre,
Sainte-Agathe de Lotbinière, Québec, G0S 2A0. 418-599-2828



**Le Groupeement
Agro-Forestier
Lotbinière-Mégantic Inc.**

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)	
NOM DU PROPRIÉTAIRE (TITRE DE PROPRIÉTÉ)	NO D'ACTIONNAIRE 2554
ADRESSE (POUR ENVOI DE CORRESPONDANCE) 238,2 IEME RG ST-FERDINAND (QUE) G0N-1N0 AUTRE PROPRIÉTAIRE	DATE DE NAISSANCE LANGUE DE CORRESPONDANCE Français ☒ Anglais ☐ EMAIL NEO TÉLÉPHONE(S) RÉS: [REDACTED] BUR: [REDACTED] CEL: [REDACTED] Propriétaire d'une forêt privée d'eau moins 500 hectares d'un seul tenant: Oui ☐ Non ☒
REPRÉSENTANT	

NO PRODUCTEUR FORESTIER :	000000025814
NO DU PLAN D'AMÉNAGEMENT :	1731404201139
BLOC :	01
Entretien des lignes de lots. Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des travaux d'aménagement forestiers. Pour les plantations, les essences sont choisies en fonction des caractéristiques du milieu (texture du sol et drainage) et des disponibilités.	
Plan préparé par: <i>Cédric Montreuil</i>	

LOCALISATION DES LOTS

MRC: L'ÉRABLE				MUNICIPALITÉ (code) : ST-FERDINAND		32013	
DATE D'EXPIRATION DU PAP	RÉGION ADMINISTRATIVE / UNITÉ D'AMÉNAGEMENT / AGENCE	ÉTAT	UNITÉ ÉVALUATION	UNITÉ CADASTRALE (code)	RANG (code)	LOT	SUPERFICIE FORESTIÈRE
2031-01-19	17 / 314 / 171	R	1703-12-4060	HALIFAX 1004	TROIS 03	111	5.2 Ha
ÉTAT : A = AJOUT M = MODIFICATION R = RENOUVELLEMENT T = TRANSFERT AN = ANNULER						TOTAL	5.2 Ha
							5.2 Ha

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Groupeement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic Inc. 2622 rue St-Pierre,
Sainte-Agathe de Lotbinière, Québec, G0S 2A0. 418-599-2828



**Le Groupeement
Agro-Forestier
Lotbinière-Mégantic Inc.**

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)			
NOM DU PROPRIÉTAIRE (TITRE DE PROPRIÉTÉ)	NO D'ACTIONNAIRE 2664	DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE (POUR ENVOI DE CORRESPONDANCE) 238, 2 IÈME RG ST-FERDINAND (QUE) G0N-1N0	LANGUE DE CORRESPONDANCE Français ☒ Anglais ☐	CODE	
AUTRE PROPRIÉTAIRE	EMAIL NEQ	TÉLÉPHONE(S) RÉS : (514) 216-9423	BUR: CEL :
REPRÉSENTANT	Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 900 hectares d'un seul tenant : Oui ☐ Non ☒		

NO PRODUCTEUR FORESTIER :	000000026914
NO DU PLAN D'AMÉNAGEMENT :	1731404201139
BLOC :	01
Entretien des lignes de lots. Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des travaux d'aménagement forestiers. Pour les plantations, les essences sont choisies en fonction des caractéristiques du milieu (texture du sol et drainage) et des disponibilités.	
Plan préparé par: <i>Cédric Montreuil</i>	

LOCALISATION DES LOTS					
MRC : L'ÉRABLE		MUNICIPALITÉ (code) : ST-FERDINAND			
DATE D'EXPIRATION DU PAP	RÉGION ADMINISTRATIVE / UNITÉ D'AMÉNAGEMENT / AGENCE	ÉTAT	UNITÉ ÉVALUATION	UNITÉ CADASTRALE (code)	RANG (code)
2031-01-19	17 / 314 / 171	R	1703-12-4060	HALIFAX 1004	TROIS 03
ÉTAT : A = AJOUT M = MODIFICATION R = RENOUVELLEMENT T = TRANSFERT AN = ANNULER					
			LOT		SUPERFICIE FORESTIÈRE
			111		5.2 Ha
			TOTAL		5.2 Ha
					5.2 Ha

Description de la forêt / cartographie

No. de producteur forestier: _____ Propriété no. : _____

Carte forestière



L'identification des zones de marécages arborescents provient des cartes développées par Canard Illimité Canada. Cette cartographie sert donc de repère pour vérifier s'il y a une présence potentielle de milieux humides et elle ne peut servir de délimitation officielle et légale pour une autorisation ministérielle ou municipale. Dans tous les cas, il faut consulter votre MRC ou municipalité et solliciter l'expertise de professionnels en environnement pour valider la présence de milieux humides.

Zone sensible

Affectation du territoire

☐ Urbain ☐ Agricole ☐ Forestière ☒ Agro-Forestière

Zone à protéger

☒ Lac ☒ Cours d'eau ☒ Ravage ☒ Milieux Humides

Contraintes naturelles

_____ ☒ Aucune

Numéro de la photo
aérienne: Q97 125 #81

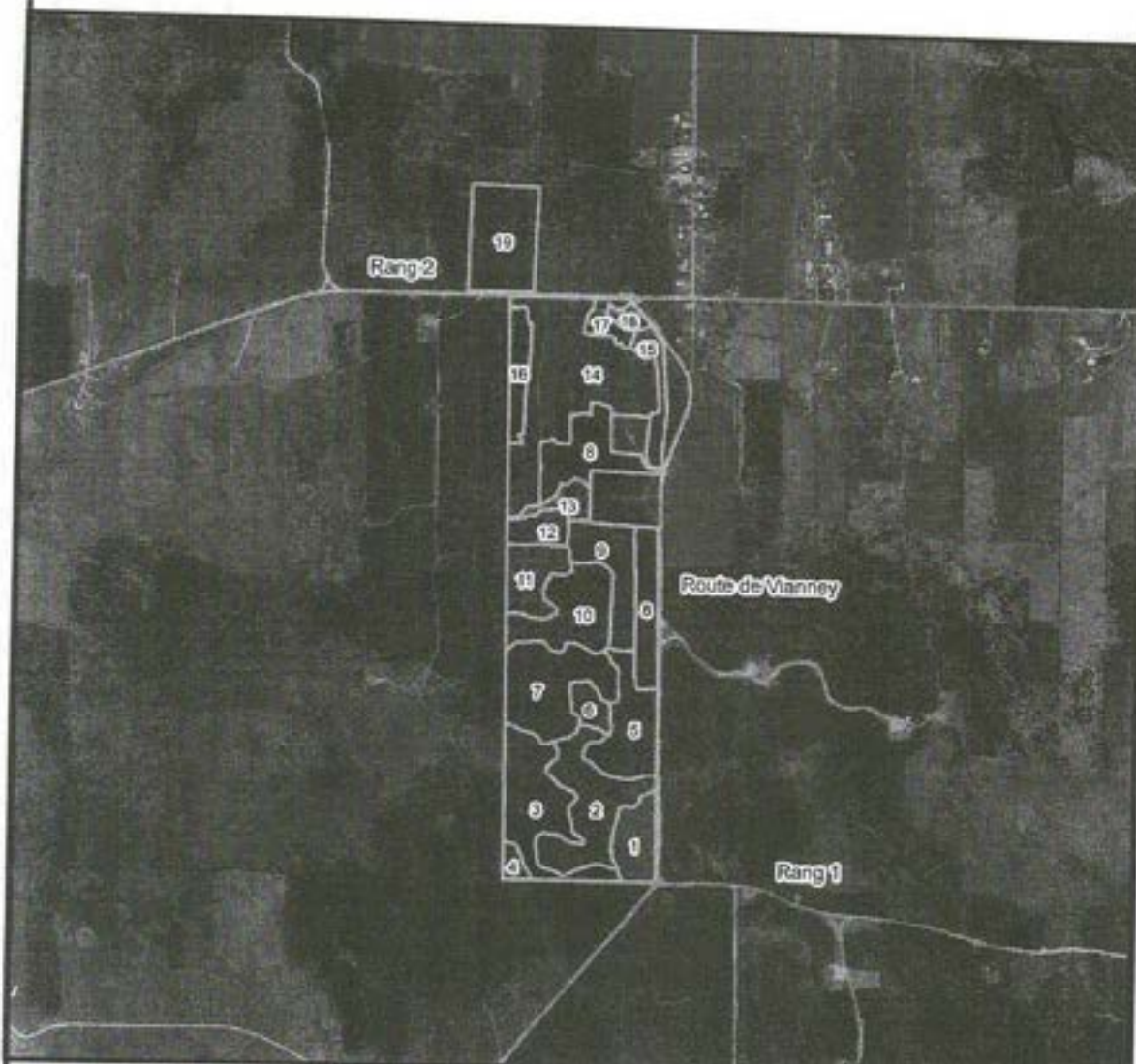
Numéro de la carte
forestière: 21 L/4 S-E

Échelle 1/15 000

Description de la forêt / cartographie

No. de producteur forestier: _____ Propriété no. : _____

Carte forestière



L'identification des zones de marécages arborescents provient des cartes développées par Canard Illimité Canada. Cette cartographie sert donc de repère pour vérifier s'il y a une présence potentielle de milieux humides et elle ne peut servir de délimitation officielle et légale pour une autorisation ministérielle ou municipale. Dans tous les cas, il faut consulter votre MRC ou municipalité et solliciter l'expertise de professionnels en environnement pour valider la présence de milieux humides.

Zone sensible

Affectation du territoire

☐ Urbain ☐ Agricole ☐ Forestière ☒ Agro-Forestière

Zone à protéger

☒ Lac ☒ Cours d'eau ☒ Ravage ☒ Milieux Humides

Contraintes naturelles

☐ Aucune

Numéro de la photo
aérienne: Q97 125 #81

Numéro de la carte
forestière: 21 L/4 S-E

Échelle 1/15 000

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 000000025814

Propriété no. 02

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)
001	Érablière	ERS/BOJ/HEG/ / /	2.0	A1	7 A 15	10 A 50
002	Mélangé à dom. feuill	ERR/SAB/BOJ/EPR/	4.7	A1	8 A 15	30 A 40
003	Mélangé à dom. rés	SAB/BOJ/EPR/ / /	4.6	A1	10 A 17	50
004	Dénuclé humide	EPN/SAB/ / / /	0.4	D1	1 A 8	10 A 40
005	Résineux	SAB/EPB/EPR/BOJ/ER/	3.3	A1	8 A 14	30 A 50
006	Mélangé à dom. rés	SAB/BOJ/ERR/ / /	0.9	A1	9 A 13	30 A 50
007	Sapinière	SAB/EPB/EPR/ / /	4.7	A1	9 A 13	30 A 50
008	Plantation d'épinette blanche	EPB/BOA/ / / /	5.1	A1	12 A 15	40
009	Plantation 1992	EPB/AUL/ / / /	2.9	A1	6 A 13	30
010	Pessière à sapin	EPB/SAB/ERR/ / /	3.7	B1	12 A 17	50

Source:

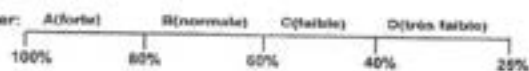
☒ photographie aérienne

☐ carte forestière régionale

☒ vérification sur le terrain

☐ inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:



Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4" (cd)
 1 m3 app./ha = 0.11 ediac

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: 00000025814

Propriété no. 02

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)
011	Friche Arbustive	EPB/AUL/HAR/SAB/PET	2.2	A1	18 à 15	10 à 50
012	Plantation d'épinette blanche	EPB / / / /	1.2	B1	10 à 15	40
013	Dénuclé humide	MEL/SOA/AUL/HAR/	0.9	C1	18 à 15	10 à 50
014	Plantation 1999	EPB/BOG/SAB/AUL/PET	9.1	A1	4 à 9	20
015	Mélangé	CHR/PET/EPB/BOG/ERR SAB	1.2	A1	28 à 12	10 à 30
016	Pessière	EPB / / / /	1.5	A1	10 à 14	40
017	Résineux	SAB/EPB/PIG/PIR/ERR	0.8	A1	18 à 7	10 à 40
018	Habitation	/ / / / /	0.4	1		
019	Plantation 1992	EPB / / / / /	5.2	A1	10	30

Source:



photographie aérienne



carte forestière régionale

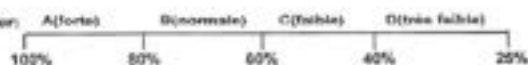


vérification sur le terrain



inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier:



Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.52 arpents carrés

Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4" (cd)

1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Supert.	Priorité
001	Erablière	Jardinage feuillu NON SUBVENTIONNÉ	2.0	2C
002	Mélangé à dom. feuil	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	4.7	1C
003	Mélangé à dom. rés	Coupe d'amélioration du peuplement NON SUBVENTIONNÉ	2.3	1C
		La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	2.3	1C
005	Résineux	Coupe d'amélioration du peuplement NON SUBVENTIONNÉ	3.3	1C
006	Mélangé à dom. rés	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	0.5	1C
		Une plantation manuelle de plants résineux de forte dimension.	1.0	1C
		Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	0.4	1L
007	Sapinière	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	4.7	1C
		La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	4.7	2L
008	Plantation d'épinette blanche	Éclaircie de plantation avec martelage NON SUBVENTIONNÉ	4.5	1C

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES 2- ASSEZ 3- PEU

Temps de réalisation : C : 0 À 5 ANS L : 5 À 10 ANS

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
009	Plantation	Éclaircie commerciale de plantation fait à l'abatteuse	2.9	2C
010	Pessière à sapin	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	3.7	2C
		Une plantation manuelle de plants résineux de forte dimension.	7.4	2C
011	Friche herbacée	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	2.2	2C
		Déchetage mécanique de la broussaille afin de faciliter la mise en terre des plants.NOTE: Peuplement dégradé et régénération inadéquate.	2.2	2C
		Une plantation manuelle de plants résineux de forte dimension.	4.4	2C
012	Plantation d'épinette blanche	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	1.2	3L
013	Dénué humide	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	0.9	3C
014	Plantation	Éclaircie commerciale de plantation fait à l'abatteuse	7.0	2L
		Dégagement de plantation NON SUBVENTIONNÉ	0.4	2L
015	Mélangé	Une coupe d'assainissement de votre peuplement en prélevant les arbres malades ou chancrés. NON SUBVENTIONNÉ	1.2	3C

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES

2- ASSEZ

3- PEU

Temps de réalisation :

C : 0 À 5 ANS

L : 5 À 10 ANS

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux	Superf.	Priorité
016	Pessiere	Éclaircie de plantation avec martelage NON SUBVENTIONNÉ	1.0	2C
017	Résineux	La coupe totale des tiges d'un peuplement mature avec protection de la régénération présente. NOTE : VÉRIFIER LES REGLEMENTS MUNICIPAUX .	0.8	2C
019	Plantation	Éclaircie de plantation avec martelage NON SUBVENTIONNÉ	5.2	1L

Notes: - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Priorité : 1- TRES

2- ASSEZ

3- PEU

Temps de réalisation :

C : 0 À 5 ANS

L : 5 À 10 ANS

DESCRIPTION DES TRAVAUX PAR PEUPLEMENT

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No.peup	Type de peuplement	Travaux
002	Mélangé à dom. feuil	Sapins ou arbres matures
003	Mélangé à dom. rés	Sapins ou arbres matures
004	Dénudé humide	Terrain humide
005	Résineux	Sapins ou arbres matures
007	Sapinière	Sapins ou arbres matures
010	Pessière à sapin	Sapins ou arbres matures

DESCRIPTION DES TRAVAUX PAR PEUPLEMENT

No. du producteur forestier: 000000025814 Propriété no.: 02

No. peup	Type de peuplement	Travaux
----------	--------------------	---------

013	Dénudé humide	Terrain humide
-----	---------------	----------------

017	Résineux	Sapins ou arbres matures
-----	----------	--------------------------

018	Habitation	
-----	------------	--

019	Plantation	
-----	------------	--

6-REMARQUES

7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.
- * de respecter les affectations du territoire selon le schéma d'aménagement et de protéger les zones sensibles.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre et je m'engage envers la gestion durable des ressources de ma propriété selon les normes reconnues en la matière.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

16-02-2021

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à

Ce plan est valide jusqu'en 19 janvier 2031 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur des forêts privées (règlement #4 du 1 avril 1997) de l'Agence Forestière des Bois-Francs.

Signature de l'ingénieur forestier

Numéro de permis de l'OIFQ

Date

2020-006

19/01/2021

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par: Cédric Martineau

PAF : 1731404201139

Conseiller forestier

Groupeement forestier de Lotbinière-Mégantic

270, rue St-Pierre

Ste-Agathe de Lotbinière (Qué)

G0S 2A0

Tel:(418)599-2828 Fax:(418)599-2856

SITE WEB : GAFLMI.COM

Courriel : LOTMEG@COOPSTEAGATHE.COM

LA PROPRIÉTÉ	
Municipalité (code) : 32013 ST-FERDINAND	Numéro de producteur : 000000025814
Unité cadastrale (code) : 1004 HALIFAX	Plan d'aménagement : 1731404201139
Rang (code) : 02 DEUX et 3 trois	Bloc : 02
Lot (s) : 69, 70.1, 111	

Déclaration de l'ingénieur forestier

Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Oui ☒ Non ☐ Nom de l'ingénieur forestier : Steven Beaurivage No permis : 2020-006
Signature : [Signature]
Date : 19/01/2021

Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire

Déclaration de reconnaissance :

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- ☒ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- ☒ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- ☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en œuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- ☒ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- ☒ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire "Renseignement personnels" et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire : [Signature]

Date : 16-02-2021

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

- ☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

Signature

Date : _____

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

2. Results of results of the test.

[illegible]

B- DONNÉES FAUNIQUE Autres bûchers (plâtrage) : _____ Autres vétérans ☐ ou chiots ☐ (plâtrage) : _____ Autres : _____	Résumé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ Il est signé, l'Agence accepte une participation financière de : _____ Producteur forestier reconnu, _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité, X, et ce, pour un montant de 5001.00 \$ et par conséquent, le(x) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence _____ Date : _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'ai vu que les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles énoncées et énoncées à la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'admissibilité technique de l'Agence ☒ J'ai vu aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux et leur durée ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Page 10 sur 11 Rapport d'inspection, préparé par _____ 2015-02-07 Date
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : ☐ Première éclaircie	Si non inscrit à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☐ Ajustement au PPMV : ☐ ☐ Il est justifié les prescriptions : _____ _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	Attesté sous la responsabilité et la supervision (personnelle de) _____ Signature _____ 2015-02-07 Date N°: 1731404140009 15-02-1

MINISTÈRE: 600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: 401111111 ACTION: 1 - Étendre 2 - Réviser 3 - Modifier ADRESSE: 1 - Adresse 2 - Adresse de l'agence 3 - Adresse de l'exploitant NOM: 1 - Nom 2 - Nom de l'agence 3 - Nom de l'exploitant CODE DE RÉGION: 1 - Centre 2 - Estrie 3 - Autres régions TERRITOIRE: 405314 6

1 - IDENTIFICATION
Numéro de production: JARN27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC)
Tél. travail: 418-428-3581 Code postal: G0N 1N0
Représentant (nom, prénom): NAB: 209545888

2 - LOCALISATION
Unité de gestion (MCR): 34 Région écologique: 3E Unité de travail: Code d'unité d'évaluation: 602B40525
Terre: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 27310 nom VIANNEY Rang: code 03 nom TROIS
Lot: no 109 no 111 no no no

3 - DÉLIMITATION DE LA PARCELLE
No: 001
Superficie: 6,0 ha
Longueur: 1 km

4 - PHOTO
No de photo: 0853334107 Echelle: 1:15000
Fusible: 21-54-SE Altitude: 400 m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX
OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain découverte: ☐ oui ☐ non ☐ partiel
2. Qualité des couronnes de l'arbres: ☐ m ☐ n ☐ p
3. Types d'arbres: ☐ feuillus ☐ résineux ☐ mixtes
4. Qualité des types: ☐ couronnes ☐ souches
5. Souches: ☐ sur sol ☐ sur souches
6. Chemins de débroussaillage: ☐ largeur ☐ m ☐ espacement ☐ m
7. Volume marchant abandonné: ☐ m ☐ n ☐ p
8. Nombre de types marchands: ☐ m ☐ n ☐ p
9. Nombre de types non marchands: ☐ m ☐ n ☐ p
10. Végétation résiduelle: ☐ herbacée ☐ ligneuse ☐ mixte
11. Efficacité du traitement: ☐ m ☐ n ☐ p
12. Antenne: ☐ m ☐ n ☐ p
13. Largeur: A) bandes coupées ☐ m B) bandes non coupées ☐ m
14. Déposition des déchets de coupe: ☐ m ☐ n ☐ p
15. Nombre de microsites à l'hectare: ☐ m ☐ n ☐ p
16. Distance entre les fosses: ☐ m ☐ n ☐ p
17. Profondeur des fosses: principale ☐ m, secondaire ☐ m
18. Bassins de sédimentation: ☐ m ☐ n ☐ p
19. Équipement utilisé: ☐ m ☐ n ☐ p
20. État des fosses: ☐ m ☐ n ☐ p
21. Surface de roulement: largeur ☐ m, largeur ☐ m
22. Prélèvement des végétaux: ☐ m ☐ n ☐ p
23. Volume résiduel dans les marchands: ☐ m ☐ n ☐ p
24. Produit appliqué: ☐ m ☐ n ☐ p
25. Quantité à l'hectare: ☐ m ☐ n ☐ p
26. Date du traitement: 92.05.25
27. No de prescription d'origine: ☐ m ☐ n ☐ p
28. Respect des bandes de protection: ☐ m ☐ n ☐ p
29. Uniformité de l'implantation: ☐ m ☐ n ☐ p
30. Fertilisant appliqué par: ☐ m ☐ n ☐ p
31. Travaux réalisés par: D. B. C.



6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Populaire	Type de plant (m, n, p)	Surface (ha)	Épandage (m, n, p)
FRS	12711	16	BONNE	FRS	Per	2451	2,0-2,0
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	12711						

Objectif de reboisement: 1 - Matière ligneuse Date: 92.05.25
Qualité: 50,0% Qualité du site: 1 - Adéquats Végétation compétitive: 1 - Plante dérangées
Superficie reboisée: 4,6 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Montant d'acte (ha/1000 pt)	Taux	Montant aide financière	Reduction %	Reduction superficie	Total superficie	Montant MCR
6052-2	PM6884	12,711	175	2224,43	0	0,00	0,000	2224,43
6061	T88	12,711	15	190,67	0	0,00	0,000	190,67
		0,029	0	0,00	0	0,00	0,000	0,00

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, d'après les normes, normes ministérielles aux règles communes et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour le reboisement.

Rapport d'inspection préparé par: Martineau, R. Ing. d.
92.08.07
Date: 92/08/07

RÉSERVE AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée: ☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification

en vertu du C.T. numéro: ☐ Raison du refus ou de la modification: ☐

Vérifié et approuvé par: ☐
Fonctionnaire autorisé: ☐
Date: ☐

NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION: 1231404910195 9208-1

8 - AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

756 1231404911028

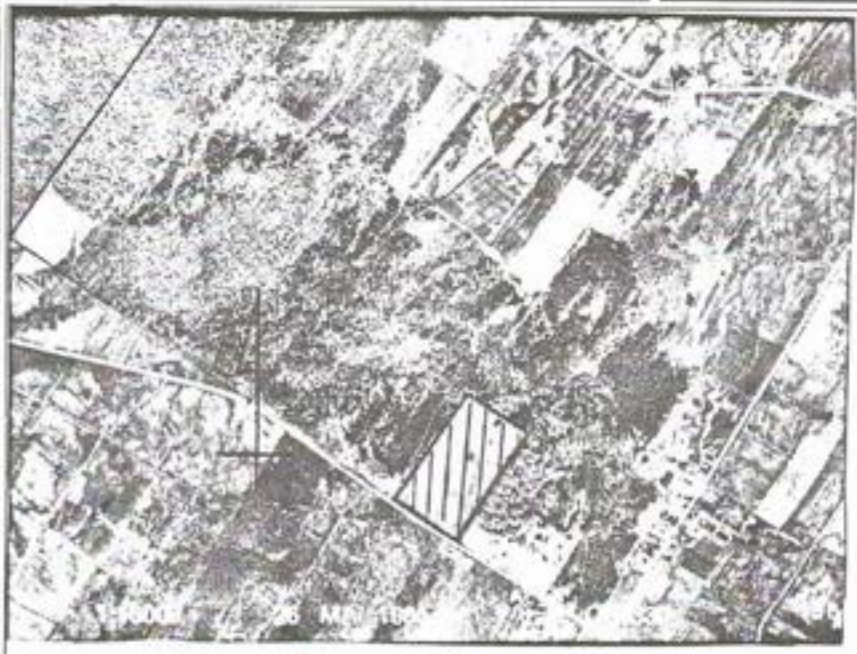
MINISTÈRE: 051 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1. Soins 2. Aménagement 3. Récolte ADRESSE: Nom: Adresse: CODE DE RÉSIDENCE: 1. Canada 2. États-Unis 3. Autre pays TERRITOIRE: 405314 1

1. IDENTIFICATION
Numéro de producteur: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC) Code postal: G0N 1N0
Tél. travail: 418-428-3581 FAX: 209545888
Représentant (nom, prénom): Tél.:

2. LOCALISATION
Unité de gestion (MPS): 34 Région écologique: SE Unité de travail: Code d'unité d'implantation: 602840525
Taux: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 27310 nom VIANNEY Rang: code 03 nom
Lotto: no 109 no 111 no no no

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 001
Superficie: 6.0 ha

4. PHOTO
No de photo: 085333187 Echelle: 1:15000
Feuille: 21-44-SE Altitude: 400



5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX
OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain révisée: m, m, m, m
2. Diamètre des couronnes de fondation: m
3. Type d'écarts: m, m, m, m
4. Qualité des lignes: m, m, m, m
5. Surface: m, m, m, m
6. Caractère de l'écoulement: m, m, m, m
7. Volume marchand abandonné: m
8. Nombre de lignes marchandes: m, m, m, m
9. Surface de ligne marchande: m, m, m, m
10. Surface de ligne marchande: m, m, m, m
11. Efficacité du traitement: 70 %
12. Andaine: 0
13. Largeur: A) bandes coupées B) souches non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: A) Acceptable
15. Nombre de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés: m
17. Profondeur des fossés principaux: m, secondaires: m
18. Bassins de sédimentation: m
19. Équipement utilisé: Débrous. à pécage
20. Clat des fossés: m
21. Surface de roulement: largeur: m, emprise: m
22. Prélèvement des fongicides: m
23. Volume récolté dans les interbandes: m
24. Produit appliqué: m
25. Quantité à l'hectare: m
26. Date du traitement: 91.08.20
27. No de prescription d'origine: m
28. Respect des bandes de protection: m
29. Uniformité de l'implantation: m
30. Fertilisant fabriqué par: m
31. Travaux réalisés par: 0.5.C

6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Région	Type de plants	Donnée	Épandeur
0	0					0	
0	0					0	
0	0					0	
0	0					0	
0	0					0	
Total:	0						

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date:
Qualité: 0.5 Qualité du site: Végétation compétitive:
Superficie révisée: 0.0 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités	Taux	Montant aide financière	%	Reduction	Total	Montant
0516	080	4.600	360	1656.00	0	0.00	1656.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER
J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, d'après les règles prescrites et d'après les conditions d'admissibilité mentionnées dans le cahier d'instructions.
Les travaux ci-dessus mentionnés ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:
Rapport d'inspection préparé par: Martineau, G. ing. f. 91.09.12
Date: 91/09/12

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE
Aide financière acceptée: oui non partiellement avec modification
en vertu du O.T. numéro: Raison du refus ou de la modification:
Vérifié et approuvé par: Fonctionnaire autorisé: Date: 1231404910195 9109

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION
EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: oui non
Numéro du plan de gestion de la(s) propriété(s) concernée(s): 404911017

MINISTÈRE: 600	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERritoire
TRAMAIL: 193	4 0 1 1 1 1 1	1 - Étienne 2 - Agathe	Nombre de lignes	Nombre de lignes	1 - Canada 2 - États-Unis	405314 7

IDENTIFICATION		Nom, prénom		Code postal	
N° de produit : JARW27346202		JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH		GON 1N0	
Adresse : 23B, RR 1		ST-FERDINAND (QUEBEC)		NAB : 209545888	
Tél. travail :		Tél. rés. : 418-428-3581		Tél. :	
Requiescent (nom, adresse)					

2 - LOCALISATION						9 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion : RAFOI		34	Région Agricole :	Unité de travail :	Code d'unité d'évaluation :		1602B40525
Territoire :	200	Cadastre : code :	1004	nom :	HALIFAX		No. :
Municipalité : code :	27310	nom :	VIANNEY		Rang : code :	03	nom :
Lien : no :	109	no :	III	no :			Superficie : 4.6 ha
						no. prog. : 01	

Numero	085333187	Estimato	115000
Fascicolo	21-L4-66	Abbonato	400

B. QUALITÉ DES MATHÈS TRAVAILLES

1. Surface terrain réévaluée:
 rds _____ m²/ha, saul _____ m²/ha

2. Diamètre des couronnes de lumière: _____ m

3. Types d'arbres (arbustes):
 2250 _____ %
 0 _____ %

4. Qualité des tiges
 conservées: _____

5. Éléments
 au sol: _____

6. Chemins de débroussaillage:
 largeur _____ m, espacement _____ m

7. Volume marchand abondant: _____ m³

8. Nombre de tiges marchandes:
 non échantillonnées _____ %/ha

9. Nombre de tiges non marchandes:
 non échantillonnées _____ %/ha

10. Végétation éliminée:
 herbacée _____ %, ligneuse 160 %

11. Efficacité du traitement: 98 65 %

12. Amorce: _____

13. Largeur: A) bandes coupées _____ m
 B) bandes non coupées _____ m

14. Disposition des déchets de coupe: Al Acceptable
15. Nombre de coups/ches à l'heure: 2500
16. Distance entre les foras: _____ m
17. Profondeur des foras principaux _____ m, secondaires _____ m
18. Système de sédimentation: _____
19. Équipement utilisé: Debmag + Rose-Jet
20. État des foras: _____
État des ponceurs: _____
21. Surface de roulement: largeur _____ m, largeur _____ m
22. Prévision des rangles: _____
23. Volume recréé dans les infanances: _____
24. Produit appliqué: Vision
25. Quantité à l'heure: 5.50 l/h
26. Date du traitement: 24.07.04
27. No de prescription d'origine: 1231404910395
28. Respect des bandes de protection: OUI
29. Uniformité de l'appontage: OUI
30. Fabricant fabriqué par: _____
31. Travail réalisé par: G.O.C

2. AUTRES CRITERES D'APPRECIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

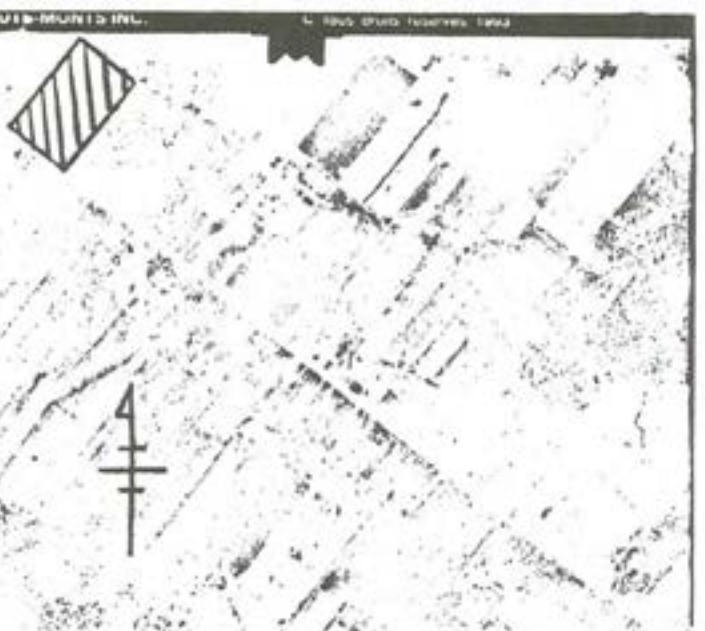
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

A horizontal number line with arrows at both ends. It is marked with integers from 0 to 10. A point is marked with a dot at the number 4.

2. Von Crayon an ansetzen

Numéro du plan de gestion de la(les) propriété(s)
1231404911038

4012 02 84



Exercice	Nombre de points	Âge	Provenance	Population	Type de points (en %)	Service technique	Équipement n. 1
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	

Temps: 0

Objectif de reboisement: _____ Date: _____

Qualité: 0,0 % Quantité de site: _____ Végétation compétitive: _____

Superficie reboisée: 0,0 ha

Code de production	Code des travaux	Quantité d'unités habités/1000 pi	Taux	Montant avec déduction	%	Reduction \$	superficie	Total demandé	Montant MCR
0756-2	ECCT	3,400	405	1378,50	8	0,00	0,000	1378,50	
	3,4	0,000	0	1378,50	80	122,50	0,3	1255,50	
		0,000	0	0,00	0	0,00	0,000	0,00	

ATTESTATION DE
L'INGÉNIEUR FORESTIER

 L'attitude que vous les avez prise est-elle adéquate ? C'est-à-dire, conformément aux règles (écrites et éprouvées de la typographie et qui se rapportent à toutes les autres conditions d'admissibilité) contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-dessus décrits ne sont pas attribuables à une seule entreprise pour la raison suivante:

Support d'entretien proposé par :

Martinez, J. Tech. 1
94.09.16

Page 1
Lester Martin

94/09/16

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée: ☐ oui ☐ non ☐ partiellement

en vertu du C.T. ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification:

Value of approved part:

For information contact:

Date _____

1231404940112 940

Code postal: G0N-1N0
NAS: 209-458-8
Tél: ()

No.	008	
Superficie:	6.3	ha

№ 1731404060110 06-11 1

[illegible]

№ 1731404060110 06-11 1

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Arbres fruitiers (pH/ha, essenciel) : _____ Arbres vétérinaires ☐ ou chicones ☐ (pH/ha) : _____ Autres : _____	Réservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et demande de participation financière présentée _____ A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité ☒, et ce, pour un montant de 727,20 \$ et par conséquent, le(x) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, d'est à dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylvoiculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription T : ☒ Oui COUPE D'AMÉLIORATION DU PEUPLLEMENT (SUPERFICIE RÉALISÉE EN PARTIE À CAUSE D'UN PROBLÈME DE LIGNE DE LOY) TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (121 mds) A ÉTÉ LIVRÉ AUX USINES NOTE : SURFACE TERRIÈRE VARIABLE DE 2 À 18 mds	Signature de l'Agence _____ Date : _____ Si non soumis à la prescription : ☐ Oui ☒ Non Dérégulation à sa rigueur : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si oui justifications en préambule : _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	Passé(e) sous F Rapport d'intervention préparé par _____ 2024-01-31 Date Validé avec la responsabilité et la supervision personnelle de :  1020-006 31/1/2024 Ne perdez pas l'original N°: 1731404230036 24-01

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

5- Résultats et qualité des interventions			
1. Surface terre résiduelle (m ² /ha) :	Résineux : 0,1 Feuilleux : 14,6		
2. Prélèvement (%) :	37		
3. Chemin de débordage largeur (m) :	3		
4. Chemin de débordage espacement (m) :	14		
5. Prélèvement des ringleurs :			
6. Blessures aux arbres % :	5		
7. Volume marchand récolté (m³) :	311		
8. Qualité des tiges conservées :	BONNE		
9. Nombre de semenciers (glt/ha) :			
10. Tiges écorçables ou dégauchies :	%	Tiges/ha	
Résineux :			
Feuilleux :			
Total :			
11. % de tiges de 1 m et + :			
12. Végétation éliminée (%) :	Herbacée : 0 Ligneuse : 100,		
13. Hauteur d'élagage :			
14. Nombre de tiges traitées :			
15. Type de protecteur :			
16. Andains ou prélèv. sentiers (%) :	18		
17. Produit ou matériel utilisé :			
18. Quantité à l'hectare :			
19. Nombre de microsites (glt/ha) :			
20. Distance entre les fosses (m) :			
21. Profondeur fosses principales (m) :			
22. Profondeur fosses secondaires (m) :			
23. Bassins de sédimentation :			
24. État des fosses :			
25. État des ponceaux :			
26. Surface de roulement (m²) :			
27. Emprise (m) :			
28. Machinerie ou équipement utilisé :	Abatteuse		
29. Efficacité du traitement (%) :	100		
30. Respect des lois et règlements :	O		
31. Période de réalisation :	2023-08-30		
32. Travaux réalisés par :	C : conseiller		
33. % Essences compagnes :			



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total :						

7. TRAVAUX EXECUTES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE												
Code prod.	Code interv.	T S G	Unité	Technique				Exécution				Grand Total
				Taxe	Sous-total	Rad.(€)	Total tech.	Taxe	Sous-total	Rad.(€)	Total exéc.	
8912	BOIS	G	0,900	301	2090,70	0,00	2090,70	-	0,00	0,00	0,00	2090,70
Programme : AR-02				Montant total de l'aide financière:	2090,70		-		0,00		2090,70	

51/70

1- Identification

Numéro de producteur: JARW27346202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél.travail: ()
Représentant:(nom,prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ,WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél.travail: (418)428-3581

Code postal: G0N-1N0
NAS: 209-458-8
Tél.: ()

2- Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 3E Code unité d'évaluation: 1002540525
Tenure: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32005 nom VIANNEY Rang: code 02 nom: DEUX
Lot(s):no 69 no 70.1 no no 10

3- Identification de la parcelle

No. 007
Superficie: 4.4 ha

4- Photo

No. photo: Q87125 #01 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21-L4-5E Altitude 300

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrain résiduelle:
Rée. m2/ha Feuil. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies/rée.: 2020 tiges/ha 80 %
Feuil.: 20 tiges/ha 1 %
4. Qualité des tiges conservées:
5. Bessures aux arbres:
6. Chemin de débordage:
largeur , espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombres de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
9. Nombres de tiges non marchandes:
non abattues 2100 tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % Sgrasse %
11. Efficacité du traitement: 95 %
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombres de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés/principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Scie Mécanique
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2001-09-10
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: O.G.C.



1- Adéquate

6- Renseignements sur la plantation

Essence	Placis	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

6- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000gl	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0862	CPCR	4.4	815	3 586,00 \$	0	0	0	3 586,00 \$

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'Agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Paquet, G. techn.

Date: 2001-10-25

Robert Martin ing.

Ing. 25/10/01

Date

RÉSERVE À L'AGENCE

Les travaux-préparés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaire et raison du refus ou de la modification si requise.

Signature du représentant de l'Agence

Date:

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 0431404011018

0431404010189 0110 1

53/70

1- Identification

Numéro de producteur: JARW27346262
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél.travail: ()
Représentant:(nom,prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ,WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél.res.: (418)428-3581

Code postal: G0N-1N0
NAS: 209-458-8
Tél.: ()

2- Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 3E Code unité d'évaluation: 1602840325
Tenure: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32005 nom VIANNEY Rang: code 02 nom: DELUX
Lot(s):no 69 no 70.1 no no no

3- Identification de la parcelle

No. 005
Superficie: 0.8 ha

4- Photo

No. photo: G97125 481 Échelle: 1:10000
Feuillet: 21-L4-SE Altitude: 300

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. 25 m2/ha Feuil. 0 m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies/Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées: Acceptable
5. Blessures aux arbres: Acceptable
6. Chemin de débarras:
largeur 3 m, espacement 20 m
7. Volume marchand abandonné: 0 m3
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % ligneuse %
11. Efficacité du traitement: 94 %
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées NA m
B) bandes non coupées NA m
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombrés de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Scie Mécanique
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: NA %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2001-09-10
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: O.G.C.



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pt	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$ Sup.	Total demandé
0977	CER	0.8	620	496,00 \$	0	0	496,00 \$

11- Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription O.G.C.

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent de toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction technique de l'Agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Paquet, G. tech. f.

Date: 2001-10-25

ing. f. 25/10/01

Date

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux effectués sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$.

Commentaire et raison du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'Agence

Date:

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 043140401019

0431404010187 0110 1

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

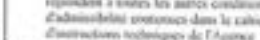
1- IDENTIFICATION			Nr: 1731404230037
Numéro de production: 000000025814		Nom, prénom: [REDACTED]	3- PARCELLE
Adresse: 238,2 IEMIE RG		ST-FERDINAND (QUE)	Nr: 002
Tel. mobile: [REDACTED]	Tel. fixe: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Sup. en ha: 1,5
2- LOCALISATION			4 PHOTO AERIENNE ET CART
Région écologique: 3d-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 1602-75-8512	Photo (1): Q97125.001
Municipalité code: 32013	Nom: ST-FERDINAND		Photo (2):
Cadastre code: 1004	Nom: HALIFAX	Rang code: 02	Echelle: 1:10000
Lot no: 6234376	CA, 30	Nom: DEXIN	Fouille: 21-1-1-SE
		No du PAP: 1731404201139	Prop no: 02

5- Résultats et qualité des interventions		
Résineux	Feuillus	
1 Surface lumineuse résiduelle (m ² /ha) :	34	0
2 Prélèvement (%) :	34	
3 Chemin de débordage largeur (m) :	3	
4 Chemin de débordage espacement (m) :	17	
5 Prélevement des rangées :	1	
6 Blessures aux arbres % :	4	
7 Volume marchand récolté (m ³) :	60	
8 Qualité des lîges conservés :	BONNE	
9 Nombre de semenciers (gros)		
10 Tiges éclaircies ou dégagées Résineux : Feuilles : Total :	%	Tiges/m²
11. % de tiges de 1 m et + :		
12 Végétation élisée (%) :	Herbacée 0	Ligneuse 100%
13 Hauteur d'élagage :		
14 Nombre de tiges traitées :		
15 Type de protecteur :		
16 Andains ou prélev. sertiens (%) :	15	
17 Produit ou matériel utilisé :		
18 Quantité à l'hectare :		
19 Nombre de microsites (optionnel)		
20 Distance entre les fosses (m) :		
21 Profondeur fossés principaux (m) :		
22 Profondeur fossés secondaires (m) :		
23 Bassins de sédimentation :		
24 État des fossés :		
25 État des ponceaux :		
26 Surface de roulement (m) :		
27 Emprise (m) :		
28 Machinerie ou équipement utilisé :	Abatteuse	
29 Efficacité du traitement (%) :	100	
30 Respect des lois et règlements :	O	
31 Période de réalisation :	2023-06-10	
32 Travaux réalisés par :	C : conseiller	
33 % Essénies compagnes :		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Espace	Quantité	Type	Dessiné (lignes/ha)	Exposition (m)	Papieraire	Code de site
Total:						

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE												
Code projet	Code trav.	Unité	Technique				Environnement				Grand Total	
			Taux	Sous-total	Red.(%)	Total tech.	Taux	Sous-total	Red.(%)	Total env.		
8996	U RMZM012	I	1.400	362	702.80	0.00	702.80	920	1288.00	0.00	1288.00	1990.80
7902	MART	G	1.400	136.00	274.40	0.00	274.40	0	0.00	0.00	4.00	278.40
Programme :	AR-02				Montant total de l'aide financière :		477.20			1288.00	278.40	

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Autres truites (généralisation) : Autres vitellins ☐ ou choco ☐ (général) : Autres :	Réserve à l'Agence L'Agence accorde la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ A cet effet, l'Agence accorde une participation financière de _____ Production forestière assurée _____ et co. pour un montant de _____ \$ Crédits forestiers accordés _____ \$ et co. pour un montant de _____ 2265,20 \$ et par conséquent, le(s) reconstitue à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence _____ Date _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux ci-dessus ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui Première éclaircie de plantation (35 % de CME VERTE et 880 TIGES DE QUALITÉ PAR HECTAIRE) TOUT LE BOIS RÉCOLTE (60 m3) A ÉTÉ LIVRÉ AUX USINES	Si non soumise à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si en justification au précédent :	Préparé par _____ Approuvé par _____ 2023-11-05 Date
Si non soumise à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si en justification au précédent :	Si non soumise à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si en justification au précédent :	Attesté avec la responsabilité et la signature personnelle :  Signature : _____ 2020-006 15/11/2023 No permis _____ Date _____
Sélectionné pour la V.O. : ☐	Sélectionné pour la V.O. : ☐	No : 1731404230037 23-11-1

MINISTÈRE: 600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1. Schéma 2. Plan 3. Autre ADRESSE: 1. Adresse 2. Adresse de la parcelle NOM: 1. Nom 2. Nom de la parcelle CODE DE RÉSIDENCE: 1. Code 2. Code de la parcelle TERRITOIRE: 405314 5

1. IDENTIFICATION
Numéro de producteur: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUÉBEC)
Tél. travail: Tél. rés: 418-428-3581 Code postal: G0N 1N0
Représentant (nom, prénom): NAS: 209545888

2. LOCALISATION
Unité de gestion (MER): 34 Région écologique: 3E Unité de travail: Code d'unité d'exploitation: 602B40525
Taux: 200 Cote de site: 1004 nom: HALIFAX
Municipalité: 27310 nom: VIANNEY Rang: code: 02 nom: DEUX
Légende: no 70-P no no no no

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 02
Superficie: 1.6 ha
Longueur: 1 km

4. PHOTO
No de photo: 08533334 187 Echelle: 1:15000
Feuille: 21-L4-SE Altitude: 400 m



5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SACS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain réfecteur: 100 m² / 100 m² / 100 m²
2. Qualité des souches de fond: m
3. Type d'arbres: 100 m² / 100 m² / 100 m²
4. Qualité des tiges: 100 m² / 100 m² / 100 m²
5. Souches: 100 m² / 100 m² / 100 m²
6. Chemins de débroussaillage: 100 m² / 100 m² / 100 m²
7. Volume marchand abandonné: m³
8. Nombre de tiges marchandes: 100 m² / 100 m² / 100 m²
9. Nombre de tiges non marchandes: 100 m² / 100 m² / 100 m²
10. Végétation dominée: 100 m² / 100 m² / 100 m²
11. État de la forêt: 100 m² / 100 m² / 100 m²
12. Antenne: 100 m² / 100 m² / 100 m²
13. Longueur: A) bandes coupées 100 m² / 100 m² / 100 m²
B) bandes non coupées 100 m² / 100 m² / 100 m²
14. Disposition des déchets de coupe: 100 m² / 100 m² / 100 m²
15. Nombre de troncs à fracturer: 100 m² / 100 m² / 100 m²
16. Distance entre les fosses: m
17. Profondeur des fosses principales: m, secondaires: m
18. Système de sédimentation: 100 m² / 100 m² / 100 m²
19. Équipement utilisé: 100 m² / 100 m² / 100 m²
20. État des fosses: 100 m² / 100 m² / 100 m²
21. Surface de roulement: longueur: m, largeur: m
22. Préparation des rangées: 100 m² / 100 m² / 100 m²
23. Volume stocké dans les interbandes: m³
24. Produit appliqué: 100 m² / 100 m² / 100 m²
25. Quantité à fracturer: 100 m² / 100 m² / 100 m²
26. Date du traitement: 12.05.20
27. No de prescription d'origine: 100 m² / 100 m² / 100 m²
28. Respect des bandes de protection: 100 m² / 100 m² / 100 m²
29. Uniformité de l'équipement: 100 m² / 100 m² / 100 m²
30. Fournisseur fabriqué par: 100 m² / 100 m² / 100 m²
31. Travaux réalisés par: 0,5 C

6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Région	Type de plants	Donnée	Épandage
EPH	4750	1.6	85474	CHES	Sec	2451	2.0-2.8
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	4750					0	

Objectif de reboisement: 1- Matériau ligneux Date: 12.05.20
Quantité: 50,00 Quantité de site: 1- Adéquats Végétation compétitive: 1- Plante délogées
Superficie reboisée: 1.6 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Montant d'aide (1000 \$)	Taux	Montant aide financière	Reduction	Superficie	Total demandé	Revenu MER
6632-2	PM664	4.320	175	756.00	0	0.00	756.00	
6641	T84	4.320	15	64.80	0	0.00	64.80	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et reconnues de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité connues dans le cadre d'instruction.
Les travaux ci-dessus décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour le reason suivant:
Rapport Forestier préparé par: Martineau, B. Ing. I
Date: 12.09.07
Signature: [Signature]
Date: 12/9/07

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification
en vertu du C.T. numéro:
Raison du refus ou de la modification:
Validé et approuvé par:
Fonctionnaire autorisé:
Date:
1231404910316 9208-1

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION
EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non
WPSG 1231404911044

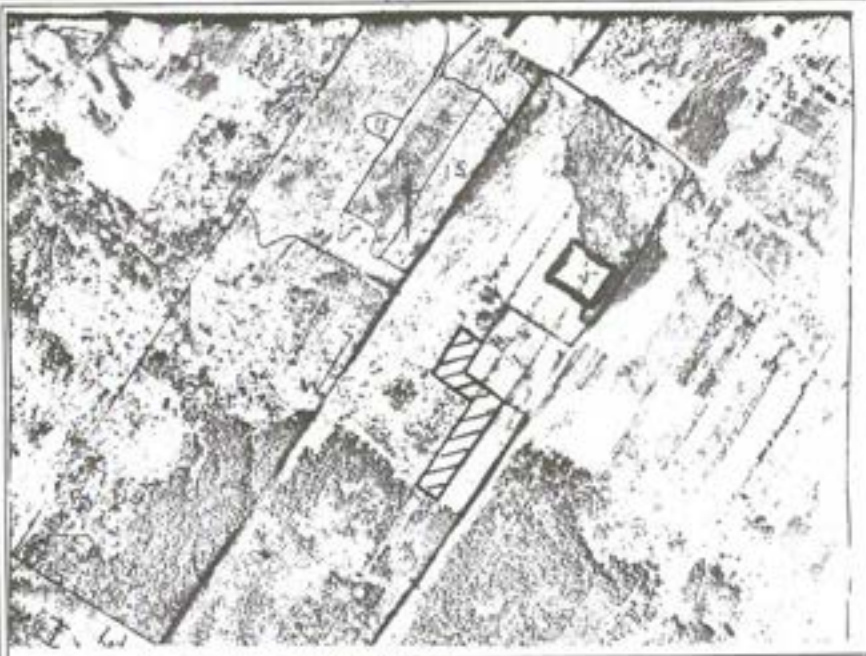
MINISTÈRE: 051 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1: Élaguer 2: Aplanir 3: Autre ADRESSE: NOM: CODE DE RÉSIDENCE: TERRITOIRE: 405314 2

1. IDENTIFICATION
Numéro de production: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC) Code postal: G0N 1N0
Tél. local: Tél. fax: 418-428-3581 FAX: 209545888
Représentant: père, présent

2. LOCALISATION
Unité de gestion: 34 Région écologique: 3E Unité de travail: Code d'unité d'évaluation: 602B40525
Terre: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 27310 nom VIANNEY Rang: code 02 nom
Lot: no 69 no 70-P no no

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 02
Superficie: 1.6 ha

4. PHOTO
No de photo: 09533338 187 Echelle: 1:15000
Fichier: 21-14-SE Altitude: 400 m



5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX
OU SÉRIÉS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain réhabilitée:
m² m² ha, feu: m² ha
2. Diamètre des couronnes de fût: m
3. Types d'arbres: résineux: % feuillus: %
4. Qualité des fûts: courbés: %
5. Branches: aux arbres: %
6. Chemins de débroussaillage: largeur: m, espacement: m
7. Volume marchand abandonné: m³
8. Nombre de fûts marchands: non stockés: % stockés: %
9. Nombre de fûts non marchands: non stockés: % stockés: %
10. Végétation résiduelle: herbacée: % ligneuse: 99 %
11. Efficacité du traitement: %
12. Andain: %
13. Largeur: A) bandes coupées: m B) bandes non coupées: m
14. Disposition des déchets de coupe: %
15. Nombre de microsites à l'hectare: %
16. Distance entre les bandes: m
17. Profondeur des fosses: principale: m, secondaire: m
18. Source de sédimentation: %
19. Équipement utilisé: Débrous. à pilage
20. État des fosses: état des poudres: %
21. Surface de roulement: largeur: m, emprise: m
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué: %
25. Quantité à l'hectare: %
26. Date du traitement: 91.09.10
27. No de prescription d'origine: %
28. Respect des bandes de protection: %
29. Uniformité de l'épandage: %
30. Fertilisant appliqué par: %
31. Travaux réalisés par: 0.0, 1

6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Âge	Provenance	Région	Type de plants (m/ha)	Densité (plants/ha)	Espacement (m x m)
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	0					0	

Objetif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: %
Qualité: 0.4 Qualité du site: % Végétation compatible: %
Superficie reboisée: 0.0 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'hectares	Taux	Montant aide financière	%	Subvention \$	Superficie	Total demandé	Montant MCR
0516	880	1.600	360	576.00	0	0.00	0.000	576.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et dérivées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité connues dans le cadre d'instructions.
- ☐ Les travaux ci-dessus ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Houlé, A. Tech. 1
91.09.19
Date: 91/10/10

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée: ☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification

en vertu de G.T. numéro: %

Raison du refus ou de la modification: %

Vu et approuvé par: %

Fonctionnaire autorisé: %

Date: %

Numéro de rapport d'exécution: %

1231404910316 9109

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☐ oui ☐ non

Numéro du plan de gestion de la forêt(s) propriétaire(s) concerné(s): 04471077

MINISTÈRE: 600	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERRITOIRE
TRANSAC: 194	4 0	1 - Éléver 2 - Recueillir 3 - Nourrir	1 - Élevage 2 - Recueil 3 - Nourriture	1 - Gervais 2 - Sans Nom 3 - Sans Nom	1 - Gervais 2 - Sans Nom 3 - Sans Nom	405314 8

IDENTIFICATION

Nombre de production: JARW27346202 Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH

Adresse: 238, RR 1 ST-FERDINAND (QUEBEC) Code postal: G0N 1N0

Tél. travail: Tél. rés.: 418-428-3581 NAB: 209545888

Représentant (nom, prénom): Tél.:

1 - LOCALISATION						3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE	
Unité de gestion DRI-DI:	34	Région écologique:	3E	Unité d'entretien:		Code d'unité d'évaluation:	I-602B40525
Territoire:	200	Catégorie code:	1004		HALIFAX		
Municipalité code:	27310	nom:	VIANNEY	Rank code:	02	nom:	DEUX
LAPD no.	59	no.	76-P	no.		no.	no.propri. 62
						No:	002
						Superficie:	1.6 ha

4-114000
 Part No. 08533334 187 Estimate: 1115000
 Fiscal Year: 21-LA-SE Altitude: 400

4. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain révisable:
des _____ m²/ha, saut _____ m²/ha

2. Diamètre des couronnes de lumière: _____ m

3. Tiges choisies: nombre _____ 2250 _____ 99
des _____ 0 _____ 0 %

4. Qualité des tiges
conservées: _____

5. Branches
sur arbres: _____

6. Chêne de débitage:
largeur _____ m, épaisseur _____ m

7. Volume marchand abandonné: _____ m³

8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues _____, ignaves, vif _____, mortes _____

9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues _____, ignaves _____

10. Végétation arborescente:
battue _____ 0 %, ignave _____ 100 %

11. Efficacité du traitement: _____ 99 %

12. Arrière: _____ %

13. Largeur: A) taches coupées _____ m

14. Disposition des déchets de coupe:	à l'Ac
15. Nombre de microcraquelures à l'hectare:	2500
16. Distance entre les fossés:	m
17. Profondeur des fossés principaux:	m
18. Bassins de sédimentation:	
19. Equipement utilisé:	Debusq.
20. Etat des fossés:	
21. Surface de roulement:	largeur m
22. Prolongement des rangées:	
23. Volume récolté dans les interbandes:	
24. Produit appliqué:	53,5100
25. Quantité à l'hectare:	5,33 l
26. Date du traitement:	94, 09, 04
27. No de prescription d'onguent:	1251404930
28. Respect des bandes de protection:	OUI
29. Uniformité de l'apportage:	OUI
30. Fertilisant appliqué par:	
31. Travaux réalisés par:	O. B. C

E - AUTRES CRITÈRES D'ADJONCTION

Le travail a-t-il été effectué

conformément à la prescription: ☒ oui

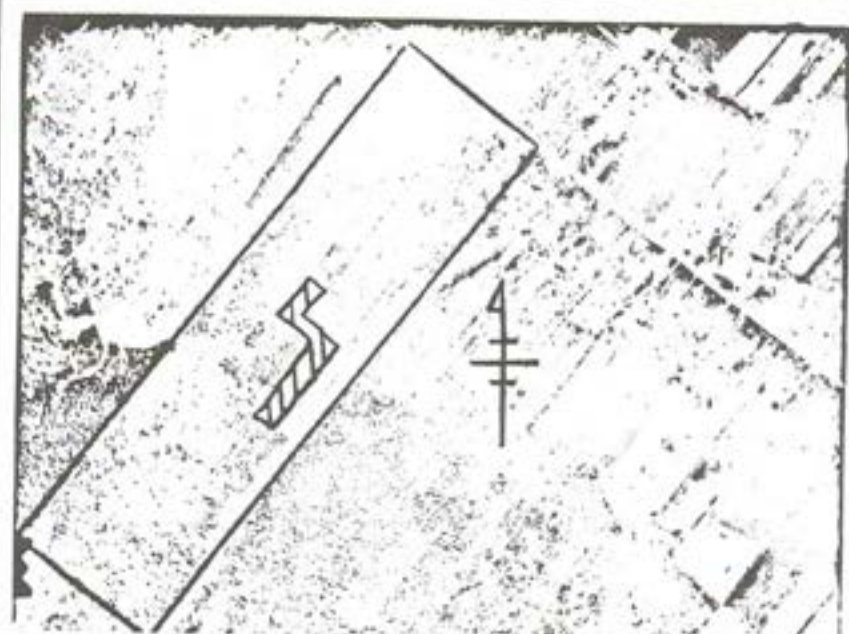
Vào năm

Número da lista de prestação de contas

123140491104

[illegible]

1. 100% 2. 100% 3. 100% 4. 100% 5. 100% 6. 100% 7. 100% 8. 100% 9. 100% 10. 100%



Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Replante	Type de plant (M, S)	Surface replantée	Exploitant
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total	0						

Objectif de reboisement: _____ Date: _____

Qualité: 0, 6 Qualité du site: _____ Végétation compétitive: _____

Superficie reboisée: 0, 0 ha

T - TRAVAUX EXECUTES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE									
Code de production	Code des travaux	Quantité d'unité hectare/1000 pt.	Taux	Montant aide financière	%	Reduction		Total demande	Montant MCR
				\$		\$	superficie		
0754-2	ECCT	1,660	405	648.00	0	0.00	0.000	648.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

ATTENTION OF _____ RESERVE ALL MINUTE

Affectation de L'INGÉNIEUR FORESTIER	Réserve au Ministère Aide financière acceptée:
---	---

☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement ☐ Avec modification

☐ non

☐ Les travaux de maçonnerie ne sont pas destinés à une aide financière pour la raison suivante: _____

	$\frac{1}{2}$	

Report d'incident préparé par: _____

	Martineau, J. tech. f	Verité et approuve par:
--	-----------------------	-------------------------

94.07.16

Fundersubjekt:

Date _____

94 09 16	NUMERO DE RAPPORT D'ÉVALUATION
----------	--------------------------------

1231404940113 940

1- Identification

Numéro de producteur: JARW27348202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél. travail: ()
Représentant (nom, prénom):

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ, WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél. rés: [REDACTED]

Code postal: G0N-1N0
NAS: 209-458-8
Tél: ()

2- Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 1602840525
Tenure: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32013 nom ST-FERDINAND Rang: code 02 nom: DEUX
Lot(s): no 69 no 70.1 no no 10

3- Identification de la parcelle

No. 002
Superficie: 1,6 ha

4- Photo

No. photo: G67125 #81 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21-L4-DE Altitude 300

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrain révisée: Rds. m²/ha Feuil. m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies/créd.: 1725 tiges/ha 75 % Feuil. tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débordage: largeur , espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombres de tiges marchandes: non abattues tiges/ha Vol. m³
9. Nombres de tiges non marchandes: non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée: herbacée 25 % ligneuse 75 %
11. Efficacité du traitement: 95 %
12. Autres:
13. Largeur: A) bandes coupées B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: 1- Adéquats
15. Nombres de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Débroussaill manuel
20. État des fossés: État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2002-08-30
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: D.G.C.



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement: Date:

Qualité: Qualité du site Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

6- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0755	ECME	1,3	665	864,50 \$	0	0	0	864,50 \$

11- Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI

Numéro de plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 0431404011019

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent de toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction technique de l'agence régionale.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Paquet, G. tech. f.
Date: 2002-10-01
Ing. f. [Signature]
Date: 1/10/02

RÉSERVE À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaire et raison du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence
Date:
1731404020094 0210 1

1-Identification

Numéro de producteur: JARW27346202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél.travail: ()
Représentant:(nom,prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ,WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél.travail: ()

Code postal: G9N-1N9
NAS: 209-458-8
Tél: ()

2-Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 3E Code unité d'évaluation: 1602840525
Terre: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32005 nom VIANNEY Rang: code 02 nom: DEUX
Lot(s):no 69 no 70.1 no 70.2 no 70.3

3-Identification de la parcelle

No. 003
Superficie: 12,1 ha

4-Photo

No. photo: G97125 #81 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21-L4-2E Altitude: 400

5-Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrain résiduel:
Rés. m2/ha Feut. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feut.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débarras:
largeur , espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombres de tiges marchandes:
non abattues 0 tiges/ha Vol.: m3/ha
9. Nombres de tiges non marchandes:
non abattues 0 tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée 10 % ligneuse 90 %
11. Efficacité du traitement: 96 %
12. Andains: 5 %
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: 1- Adéquate
15. Nombres de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés/principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Équipement Denis
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Polissage des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 1999-04-03
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: G.G.C



6-Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock
EPB	26235	2,0-0,0	96P64	22	11	2556	2,0-2,0	71

Total: 26235

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: 1999-06-12
Qualité: 95% Qualité du site: Acceptable Végétation compétitive: Acceptable
Superficie reboisée: 10,5 ha

7-TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0501	DMD	1,3	830	1079,00\$	0	0	0	1079,00
0632	PMARR4	20	205	4100,00\$	0	0	0	4100,00
0632	PMARR4	6,205	205	1278,18\$	0	0	0	1278,18

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: OUI

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément aux règles générales et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction technique de l'Agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Paget, G. tech. f
Date: 1999-07-26
Ing. f. [Signature]
Date: 09/07/96

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux recommandations de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$.

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis:

Signature du représentant de l'Agence

Date:

0431404980067 9901 2

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée: 12314049811044

62/70

63/70

1- Identification

Numéro de producteur: JARW27346202
Adresse: 238-2E RANG RR 1
Tél.travail: 0
Représentant:(nom,prénom)

Nom, prénom: JARNUSZKIEWICZ,WOJCIECH
VIANNEY (QUEBEC)
Tél.travail: 0

Code postal: G0N-1N0
NAS: 209-458-8
Tél.: 0

2- Localisation

Unité de gestion (MRN): 314 Région écologique: 36-M Code unité d'évaluation: 1602-64-0525
Tenure: 200 Cadastre: code 1004 nom HALIFAX
Municipalité: code 32013 nom ST-FERDINAND Rang: code 02 nom: DEUX
Lot(s):no 60 no 70.1 no no no

3- Identification de la parcelle

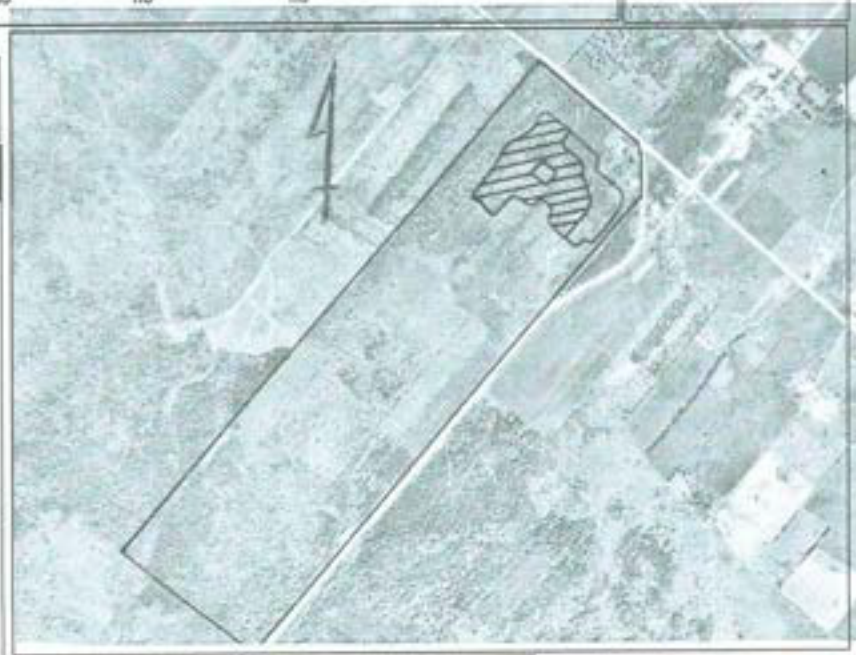
No. 003
Superficie: 10.6 ha

4- Photo

No. photo: G97125-661 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21-L-4-SE Altitude 300

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrain résiduelle:
Rés. m²/ha Feuil. m²/ha
2. Prélèvement: %
3. Chemin de débarras:
largeur , espacement m
5. Prélèvement des rangées:
6. Blessures aux arbres: 0
7. Volume marchand abandonné:
8. Qualité des tiges conservées: BONNE
9. Nombres de semenciers:
10. Tiges choisies: Rés.: 1975 tiges/ha 079%
Feuil.: 58 tiges/ha 000%
11. % de tiges de 1 m et +: %
12. Végétation éliminée:
herbacée 10 % ligneuse 90 %
13. Hauteur d'élagage:
14. Nombre de tiges traitées:
15. Type de protecteur:
16. Andains:
17. Produit utilisé:
18. Quantité à l'hectare:
19. Nombres de microsites à l'hectare: 2500
20. Distance entre les fossés: m
21. Profondeur des fossés/principaux m
22. Profondeur fossés secondaires m
23. Bassins de sédimentation:
24. État des fossés:
25. État des ponceux:
26. Surface de roulement: largeur m
27. Emprise m
28. Équipement utilisé: Débroussaillage manuel
29. Efficacité du traitement: 97 %
30. Respect des lois et règlements: 0
31. Date du traitement: 2006-10-05
32. Travaux réalisés par: C: conseiller



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$ Sup.	Total demandé
0755	ECME	4.76	724	3 446.24 \$	0	3 462	3 101.62 \$

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 0
TEL QUE CONVENU, LA SUPERFICIE RÉALISÉE À 75 HECTARES EST PAYABLE À 90 % . DE PLUS UNE CERTAINE QUANTITÉ DE CHÊNES ROUGES ONT ÉTÉ DÉGAGÉS.

Résumé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription éphémère et demande de participation financière présentée.

À cet égard, l'Agence accorde une participation financière de:

Produit forestier récolté: \$ et/ou, soit un montant de \$
Conseiller forestier autorisé: \$ et/ou, soit un montant de \$
et, par conséquent, sont réservés à titre de subvention financière.

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription éphémère et demande de participation financière présentée.

Signature de l'Agence:

Date:

Si est inscrit à la prescription:

Si est justifiée

ou précisée:

Dérivation à un règlement:

Ajustement au PPMV:

Sélectionné pour la V.O.:

Attestation de l'ingénieur forestier

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et énoncées de la sylvikulture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité énoncées dans le règlement d'instructions techniques de l'Agence.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Propriété: 2006-11-08

Signature: [Signature]

Signature Ing. F.

30-019

3/11/06

Ne: 1731404060067 06-11 1

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée
0431404011019

1. *Staphylococcus aureus*

Nº produtora : 0000000270818 Nome produtora
 Endereço : 236,2 KM ROL ST FERDINAND (JUC), GOV. MG

Tel. reg. : Tel. int. : (516) 216-5425

2. Literature

Ringier-Isotopgruppe	34-M	Code für
Municipalität (code)	32012	Num:
Rang (code)	02	Num:
Lat (u) No:	0230370	

Code d'unité d'investissement :	1602-75-8512	N° du P.A.F. :	1731404261139	
PERSONNE	Catégorie (poste) :	1004	Nom :	HALIFAX

Age :	100
Days, one hour :	0.5

5. <http://www.mindgarden.com>

8. *Carpenter* (My brother-in-law)

1948E

Exercises	Unit 10
-----------	---------

1. Biomasse aux arbres (%):
2. Types d'arbres ou de diptères (diptères):
 Résineux (diptères): Feuillus (diptères):
3. Types d'arbres (arbres de la forêt) (diptères):
 Résineux (diptères): Feuillus (diptères):
4. Arbres (%):
5. Mesures de biomasse (diptères): 2000
6. Coefficient de distribution (%):
 Résineux (%): Feuillus (%): Total (%):
7. Qualité d'arbres (%): 12
8. Respect des arbres de protection (DNR): DNR
9. Mesures de biomasse (diptères):
 Résineux (diptères): 0.0 Feuillus (diptères): 0.0
10. Période (%):
11. Période de coupe (%):
12. Type de coupe (diptères): 13. Type de coupe (%):
14. Nombre de semences (diptères):
15. Volume total récolté (diptères):
16. Description de l'équipement utilisé: Extracteur ou Pelle
17. Procédure normale (diptères) (diptères) du bois (diptères):
18. Période de récolte: 1924-05-15
19. Travaux réalisés par: C: personnel
20. Le travail a-t-il été effectué conformément à la réglementation? (diptères):



D. Anna M. M.

21. Nome :	Nome
22. Nome :	Nome
23. Nome :	Nome
24. Nome :	Nome
25. Strutturare secondo l'FSC :	
26.	
27.	

2. Microorganisms and biodegradation

Quantité	Quantité	Type	Densité (kg/m³)	Coût de stock
EPH	850	RS	20/18	0,1
EPD	6000	RS	20/18	0,1
EPH	2828	RC	20/18	0,1
Total	10278		Superficie totale	5,30

4. *Trigloporus* *exclusus* is distinguished from other *Trigloporus*

Code proj.	Code Task	T/C	Unit	Technique (E)					Estimation (E)					Total (E)
				Taux	S-Taux	Modulo	Total	Bonnet	Taux	S-Taux	Modulo	Total	Bonnet	
7038	PMARR	G	7,35	214,00	1572,66	0,00	1572,66	A	436,00	3190,55	0,00	3190,56	A	4733,40
7039	TSUAP	G	7,35	30,00	547,00	0,00	147,00	A	0,00	0,00	0,00	0,00	A	147,00
7039	PMARD	G	3,026	214,00	754,99	0,00	754,99	A	260,00	1340,64	0,00	1340,64	A	2099,63
7071	INAJ6	G	3,026	13,00	52,90	0,00	52,90	A	0,00	0,00	0,00	0,00	A	52,90
Programme :			AN-02	Total Technique :			2527,61	Total Estimation :			4301,54	Total des Interventions :		7029,95

8. Conclusions

Are Doctors Healthy?

- ☐ L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section II de la présente en conformité avec la prescription subséquente à l'avis de participation financière présentée.
- A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :
- ☐ Producteur tiers externe, et ce, pour un montant de _____ \$
- ☒ Consommateur tiers autorisé, et ce, pour un montant de 7526,55 \$
- et/ou conjointement, à(s) recenseur(s) de la participation financière.
- L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section II de la présente en conformité avec la prescription subséquente à l'avis de participation financière présentée.

_____ Data: _____
 Espetador do F.A. 1909

14. Administrative (20 Percentage Points Possible)

- ☒ J'atteste que toutes les taxes ont été effectuées adéquatement, d'où s'ensuivent, conformément aux règles communes et énoncées de la vérification et qu'il n'existe ni autres conditions, d'admissibilité continues dans le cadre de référence technique du MFP et celles exigées par l'Agence.
- ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence.
- ☐ Les travaux et/ou effets ne sont pas admissibles à une autre fréquence que le nombre indiqué.

Rapport préparé par : Genevieve Matheson, tech 1 Date: 2024-08-28

Realizat cu responsabilitate de Serviciul personal de la

Signature: _____
Name: _____

Name des Fingerring-Trägers: Stavros Stamatopoulos, Weg 1.

Date: 28/8/2024

Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

[illegible]

B- DONNÉES FAUNTIQUES Arbres fruitiers (cp/ha essence) : _____ Arbres vétérans ☐ _____ ou chicons ☐ (cp/ha) : _____ Autres : _____	Réservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ A tel point, l'Agence accorde une participation financière de _____ Producteur forestier reconnu _____ et ce, pour un montant de _____ Croiseur forestier accrédité _____ et ce, pour un montant de _____ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence _____ Date : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles énoncées et approuvées de la sylvoiculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité énoncées dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Martineau C. ing. F. Suppl. d'expertise préparé par _____ 2023-10-20 Date
B- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 7 ? Oui DÉCHOQUETAGE LE CENTRE DES CHEMINS DE DÉBARCAGE NON DÉCHOQUETÉ	Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non ☒ Derogation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMV : ☐ ☒ Si nul justification ne précède : _____ Si non inscrit à la prescription : Oui ☐ Non	

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Francis
Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION			No. 1731404230122
Nom du producteur: 000000025814	Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE
Adresse: 238,2 IEME RG	ST-FERDINAND (QUE)	Code postal: G8N-1N0	No. 011
Tél. travail: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Tél.: [REDACTED]	Sup. en long.: 1,1
2- LOCALISATION			4- PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique: 36-M	Tantum: 200	Code unité d'évaluation: 1602-75-8512	Photo (1): Q97125 001
Municipalité code: 32013	Nom: ST-FERDINAND		Photo (2):
Cadastre code: 1004	Nom: HALIFAX	Rang code: 02 Nom: DEUX	Échelle: 1:10000
Lot no: 6234379	69-30	No du PAF: 1731404201139 Prop no: 02	Fusillet: 21-LASE

[illegible]

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Autres fruitiers (total/ha estimée) : _____ Autres vétérans ☐ ou chirocs ☐ (stérile) : _____ Autres : _____	Reservé à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles écrites et appuyées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cadre d'instructions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : <u>Oui</u> DÉCHQUETAGE LE CENTRE DES CHIMES DE DÉBARTAGE NON DÉCHQUETÉ	A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : _____ Producteur forestier reconnu _____ et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier agréé _____ et ce, pour un montant de _____ 1974-50 \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____	Signature de l'Agence : _____ Date : _____
Si vous désirez à la prescription : <u>Oui</u> <u>Non</u> Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si une justification ou précision : _____	Signature de l'Agence : _____ Date : _____	Martinique C. L. L. L. Rapport d'inspection préparé par : _____ 2013-10-10 Date
Si vous désirez à la prescription : <u>Oui</u> <u>Non</u> Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si une justification ou précision : _____	Signature de l'Agence : _____ Date : _____	Attestation de la responsabilité et la supervision personnelle de :  Signature de : _____ 2013-10-10 Date
Sélectionné pour la V.D. : ☐	Sélectionné pour la V.D. : ☐	N° : 1731404230122 23-10-1

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Francs
Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION			N°: 1731404230039
Nom du producteur: 000000025814	Nom, prénoms: [REDACTED]		3- PARCELLE
Adresse: 238,2 IEME RG	ST-FERDINAND (QUE)	Code postal: G6N-1N0	N°: 012
Tel. travail: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Tel.: [REDACTED]	Sap: en long: 0,6
2- LOCALISATION			+PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique: Jd-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 1602-75-8512	Photo (1): QP7125 401
Municipalité code: 32013	Nom: ST-FERDINAND		Photo (2): [REDACTED]
Cadastre code: 1004	Nom: HALIFAN	Rang code: 02 Nom: DEL'X	Fiche: 715000
Lot no: 6234370	69-70	No du PAF: 1731404201139 Prop no: 02	Faillite: 21-E-4-SB

[illegible]

8- DONNÉES FAI N I Q U E S Autres furiers (plé/ru/essence) _____ Autres vétérans ☐ ou chirots ☐ (plé/ru) _____ Autres : _____	Résumé de l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ A cet effet, l'Agence accorde une participation financière de _____ \$ Producteur forestier reconnu _____ et ce, pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier accrédité _____ et ce, pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence : _____ Date : _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et qu'en plus de la sylvoiculture et après s'être conformés à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'inscriptions techniques de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'inscription prévues au PPMV de l'Agence ☐ Les travaux ci-dessus décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ _____ Payeur de l'impôt Rapport d'inspection préparé par _____ 2023-10-30 Date
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : Oui COUPE TOTALE TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (SI AVEC) A ÉTÉ LIVRÉ AUX USINES	Si non inscrit à la prescription : Oui Non Dérogation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si ne justifie/justifient pas les raisons : _____ _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	Revisé avec la responsabilité et la signature personnelle de _____ 1070-006 30/10/2023 _____ Signature de _____ Date N° 1731404230039 23-10-2023

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Francs
Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION			No: 1731404230038
Numero de production: 600000025814	Nom, prenom: [REDACTED]		3- PARCELLE
Adresse: 388,2 HANE RG	ST-FERDINAND (QUE)	Code postal: G8N-1N0	No: 011
Tel travail: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Tel: [REDACTED]	Sup. en long.: 2,9
2- LOCALISATION			4- PHOTO AERIENNE ET CART
Région écologique: 34-M	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 1602-75-8512	Photo (1): Q87125 a88
Municipalité code: 32013	Nom: ST-FERDINAND		Photo (2):
Cadastre code: 1004	Nom: HALIFAX	Rang code: 02 Nom: DEUX	Echelle: 1:15000
Lot no: 6234370	69-70	Rio du PAF: 1731404201139	Fusille: 20-14-58
		Prop no: 02	

[illegible]

8- DONNÉES FAI N IQUES Arbres fruitiers (spécialisation) : _____ Arbres vivifiants ☐ ou thuyas ☐ (spécial) : _____ Autres : _____	Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____ Au cas contraire, l'Agence expose une participation financière au : _____ Professeur forestier reconnu _____ et sa pour un montant de _____ \$ Conseiller forestier agréé _____ et sa pour un montant de _____ \$ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence : _____ Date : _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence. ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Page(s) 1 sur 1 Rapport d'inspection préparé par : _____ 2023-10-30 Date : _____
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription 7 : ☐ Oui COUPE TOTALE TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (à l'exception de la coupe totale) A ÉTÉ LAIVRÉ AFIN D'ÊTRE :	Si non inscrit à la prescription : ☐ Oui ☒ Non Dérégulation à un règlement : ☐ ☒ Ajustement au PPMV : ☐ ☒ Si une justification est présentée : _____	Revisé avec la responsabilité et la signature personnelle :  1020-006 30/10/2023 No. permis : _____ Date : _____
Sélectionné pour la V.O. : ☐		N° 1731404230038 23-10-1

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE
Agence forestière des Bois-Francs
Conseiller forestier accrédité : GROUPEMENT FORESTIER LOTB-MEGANTIC

1- IDENTIFICATION			Nc: 1731404230040	
N° de production: 000000025814		Nom, prénom: [REDACTED]		3- PARCELLE:
Adresse: 238,2 IEME RG		ST-FERDINAND (QUE)		No: 013
Tel. local: [REDACTED]		Représentant: [REDACTED]		Sap. ou long: 3,3
Tel. : [REDACTED]		Code postal: G0N-1N0		Tel. : [REDACTED]
2- LOCALISATION				
Région écologique: 34-M		Terre: 200		4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Municipalité code: 32013		Nom: ST-FERDINAND		Photo (1): Q9T25 081
Cadastre code: 1004		Rang code: 02		Photo (2):
Lot no: 6234370		No du PAF: 1731404201139		Échelle: 1:10000
[Handwritten: 69-20]		Nom: DIXON		Fruit: 21-4-88
		Prop no: 02		

[illegible]

8- DONNÉES FAUNISTIQUES Arbres fruitiers (200 ha maximum) : _____ Arbres vétérinaires ☐ ou chiroptères ☐ (200 ha) : _____ Autres : _____	Réserve à l'Agence L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et demande de participation financière présentée _____ A cet effet, l'Agence accepte une participation financière de _____ Producteur forestier recevant _____ et sa, pour un montant de _____ Conseiller forestier agréé _____ et sa, pour un montant de _____ et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____ L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvoicole et la demande de participation financière présentée _____ Signature de l'Agence : _____ Date : _____ Ni sera inscrit à la prescription : ☐ Oui ☒ Non Dérivation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMEV : ☐ ☒ Ni nul justification ou privilège : _____	Attestation de l'ingénieur forestier ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués conformément. C'est-à-dire, conformément aux règles d'usage et observées de la réglementation et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction technique de l'Agence ☒ J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMEV de l'Agence ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____ Page(s) total(s) : _____ Rapport d'exécution préparé par : _____ 2025-10-30 Date : _____
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? ☒ Oui COUPE TOTALE TOUT LE BOIS RÉCOLTÉ (416 m³) A ÉTÉ LIVRÉ AUX USINES	Si sera inscrit à la prescription : ☐ Oui ☒ Non Dérivation à un règlement : ☐ ☒ Ajournement au PPMEV : ☐ ☒ Ni nul justification ou privilège : _____ Signature Ing. : _____ 1000-006 30/10/2023 No permis : _____ Eng. : _____ Sélectionné pour la V.O. : ☐	André avec la responsabilité et la signature personnelle de : _____ Signature Ing. : _____ 1000-006 30/10/2023 No permis : _____ Eng. : _____ N°: 1731404230040 23-10-1